

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent soixante-troisième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 26 juin 2018, à 10 h 5

Président(e) : M. Walid Doudech (Tunisie)

Le Président (*parle en arabe*) : Je déclare ouverte la 1463^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, distingués collègues, Madame Kaspersen, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de remercier l'Ambassadeur Aala, mon prédécesseur à la présidence de la Conférence, pour les efforts qu'il a consacrés tout au long de son mandat à l'élaboration d'un programme de travail. Permettez-moi également, au nom de la Conférence et de la délégation tunisienne, de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, M. Zniber, Ambassadeur et Représentant permanent du Royaume du Maroc à Genève, M. Foradori, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Argentine à la Conférence du désarmement, ainsi que M^{me} Lleshi, Ambassadrice et Représentante permanente de l'Albanie, qui participe à nos travaux en tant que représentante d'un État non membre. Je suis heureux d'accueillir ces trois nouveaux Ambassadeurs parmi nous, et je leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

Pour en venir aux travaux de la Conférence, je déplore le fait que nous ne soyons pas encore parvenus à adopter un programme de travail, malgré les efforts louables déployés par mes prédécesseurs cette année. Nous continuerons toutefois à œuvrer de concert avec l'ensemble des délégations en vue d'atteindre cet objectif, tout comme nous poursuivrons notre collaboration avec les coordonnateurs des cinq organes subsidiaires dans l'espoir d'accomplir des progrès. Permettez-moi à présent de faire une déclaration à l'occasion de la première séance tenue sous la présidence tunisienne.

Excellences, distingués collègues, Mesdames et Messieurs, je suis heureux de reprendre aujourd'hui la présidence tournante de la Conférence du désarmement au nom de la République tunisienne. La Tunisie prend son rôle très au sérieux et espère que sa présidence contribuera de manière efficace et constructive aux travaux de la Conférence. Mon pays tient en effet à ce que les efforts multilatéraux soient aussi efficaces que possible, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier dans le cadre du désarmement et de l'interdiction de toutes les armes de destruction massive. Cela tient au fait que le Gouvernement tunisien attache une grande importance au respect des dispositions de la Charte des Nations Unies sur la base d'un engagement en faveur de la légitimité internationale, du règlement pacifique des différends et d'une coopération accrue entre États afin de relever les défis communs. La Tunisie a ainsi appuyé les efforts considérables déployés jusqu'à présent pour redynamiser la Conférence du désarmement et sortir de l'impasse qui prévaut depuis près de deux décennies, la Conférence étant, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale de l'ONU, l'unique instance multilatérale pour les négociations en matière de désarmement. Nous devons maintenant redoubler d'efforts pour insuffler une nouvelle dynamique au sein de cette structure, conformément au mandat et aux décisions de la Conférence, afin de lui permettre de reprendre ses travaux sur des bases encourageantes.

Excellences, distingués collègues, Mesdames et Messieurs, la Tunisie a pris la présidence au moment même où nous entamons la dernière partie des travaux de la Conférence pour cette année. En ce moment charnière, nous espérons être en mesure de réaliser des progrès tangibles dans nos travaux. C'est avec une certaine satisfaction que nous avons pris acte des progrès importants accomplis dans les travaux de la Conférence cette année, en particulier avec l'adoption des décisions figurant dans les documents CD/2119 et CD/2126, qui nous ont permis de créer cinq organes subsidiaires chargés des questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Nous suivrons avec grand intérêt les avancées de ces organes.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage au rôle moteur et déterminant joué par les précédentes présidences, sous la direction des Ambassadeurs de Sri Lanka, de Suède, de Suisse et de République arabe syrienne. Je les félicite pour leur travail, qui a insufflé une nouvelle dynamique dans notre façon d'aborder les questions de désarmement dont nous sommes saisis. Au cours de ma présidence, j'entends renforcer le respect de la règle de la continuité en ce qui concerne les décisions de la Conférence. J'ai également l'intention de poursuivre la collaboration avec les organes subsidiaires et de m'acquitter de mon mandat conformément au règlement intérieur de la Conférence, en vertu duquel le Président peut étudier la possibilité d'élaborer un programme de travail. À cette fin, j'espère mener les consultations nécessaires de manière transparente afin de déterminer les progrès qui peuvent être réalisés et d'évaluer la situation actuelle en ce qui

concerne diverses questions qui ont trait à l'ordre du jour de la Conférence, en vue de dégager un consensus et d'entamer les négociations sur ces questions.

Chers collègues, dans le cadre des efforts actuellement déployés par les organes subsidiaires, et dans la mesure où je souhaite approfondir le débat sur les questions de désarmement, je tiens à mentionner une récente initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres. Son Programme de désarmement, lancé il y a quelques semaines, est une formidable initiative qui mérite notre appui et notre engagement. J'invite donc les membres de la Conférence à formuler leurs observations et à contribuer aux importantes recommandations et perspectives sur le désarmement énoncées dans le Programme du Secrétaire général. Les discussions qui, je l'espère, se tiendront sur ce thème auront pour but d'élargir le débat et de chercher des moyens nouveaux et créatifs de promouvoir le dynamisme qui anime actuellement la Conférence dans le cadre des travaux de ses organes subsidiaires. Je compte également tenir des consultations avec les membres de la Conférence du désarmement au sujet de l'initiative du Secrétaire général. Je souhaite entendre vos avis et vos suggestions sur la manière d'aborder le Programme, afin de pouvoir œuvrer de concert en vue de faire progresser les questions liées au désarmement. En outre, afin d'élargir la portée des débats sur les questions de désarmement, le secrétariat de la Conférence a l'intention de donner aux représentants de la société civile la possibilité d'exprimer leurs vues en la matière. Personnellement, je pense que les consultations avec la société civile revêtent une grande importance et que nous devons y prêter attention. Le secrétariat organisera les consultations et vous informera au préalable de la date fixée pour leur tenue, ainsi que de tout autre détail logistique. Ces consultations avec la société civile seront menées en dehors du cadre de la Conférence du désarmement.

Enfin, je tiens à exprimer ma volonté de coopérer pleinement avec tous les États membres. Je compte sur votre coopération avec la présidence et me réjouis de recevoir vos contributions positives qui viendront enrichir et redynamiser les travaux de la Conférence du désarmement. Je vous remercie de votre attention.

Je vais maintenant m'exprimer en français, puisque c'est l'une des langues de travail de l'Organisation des Nations Unies.

(L'orateur poursuit en français.)

Comme je l'avais annoncé aux coordonnateurs des groupes régionaux hier, nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous S. E. M^{me} Kneissl, Ministre de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de l'Autriche. À cet effet, je vais suspendre la séance pour quelques minutes afin de permettre à Madame la Ministre de se joindre à nous.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président : Mesdames et Messieurs, je voudrais saluer très chaleureusement S. E. M^{me} Kneissl, Ministre de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de l'Autriche, qui vient de se joindre à nous. Madame la Ministre, je vous souhaite la bienvenue à la Conférence du désarmement et nous nous réjouissons de votre présence parmi nous. Madame la Ministre, vous avez la parole.

M^{me} Kneissl (Autriche) (parle en anglais) : Je vous remercie infiniment de me permettre de m'exprimer ici, à la Conférence du désarmement. Bien que je n'aie jamais travaillé dans le domaine du désarmement, je connais plutôt bien Genève, puisque j'y suis venue à plusieurs reprises à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Bien que Vienne soit aussi une ville-siège de l'Organisation des Nations Unies, et nous mettons d'ailleurs tout en œuvre pour la promouvoir en tant que telle, je dois reconnaître que ce bâtiment est de bien meilleure facture. Il y règne tout simplement une atmosphère que l'on ne retrouve pas dans les bâtiments plus récents. Il est donc très intéressant pour moi de revenir ici et de m'adresser à cet auguste organe.

Tout d'abord, permettez-moi de résumer la situation en quelques mots : j'ai quitté le service diplomatique il y a une vingtaine d'années, et c'est une grande surprise d'être de retour en qualité de ministre. J'ai démissionné au terme d'une réflexion sérieuse portant sur différents aspects, l'un d'entre eux étant que je savais pertinemment que j'étais trop impatiente pour être diplomate. J'éprouve un profond respect pour la patience et la persévérance dont vous faites preuve lors de ces longues séances, à vous consacrer aux

textes, ainsi que pour tout le travail que vous accomplissez en coulisses. Permettez-moi de reprendre une citation de Jean-Yves Klein que j'ai répétée à maintes reprises au cours des dernières semaines. Je ne sais pas si quelqu'un dans cette salle se souvient de lui : il était originaire d'Alsace et a fait toute sa carrière militaire dans les forces américaines. Lors d'une conférence qui s'est tenue au Collège de défense de Vienne il y a de cela quinze ou vingt ans, je crois, il m'a dit : « Dans une diplomatie préventive réussie, on ne vous décerne jamais une médaille pour "bravoure sur le champ de bataille", car personne ne sait que vous êtes mort. ». Une diplomatie préventive réussie, ou une diplomatie réussie, se définit par le fait que vous ne vous rendez jamais compte que quelqu'un y a joué une part active – il s'agit des « héros inconnus », si je peux les appeler ainsi, ceux qui ont négocié en coulisses.

La façon dont je conçois la diplomatie englobe également l'élément essentiel de la discrétion. Je ne suis pas partisane de la diplomatie publique et je ne l'ai jamais été. Je pense que si vous voulez réellement obtenir quelque chose, vous devez essayer de le faire en toute discrétion. Nous avons besoin, comme le dit le vieil adage, de « conventions ouvertes, conclues secrètement » – je pense que cette description a été inventée à l'issue de la Première Guerre mondiale, alors que la diplomatie secrète faisait l'objet d'un vif débat. Nous avons besoin de conventions ouvertes conclues secrètement, et pas toujours au grand jour, car il est parfois nécessaire de discuter dans un contexte confidentiel, où la communication n'est pas contestée toutes les heures par diverses forces, qu'elles proviennent des médias ou d'ailleurs. Il s'agit de travailler en toute discrétion, à l'écart des projecteurs, et d'obtenir un résultat qui apporte un véritable changement. Tout d'abord, donc, permettez-moi d'exprimer mon profond respect pour la patience dont vous faites preuve. Je suis pour ma part une personne plutôt impatiente et j'ai quitté la diplomatie, entre autres, parce que je savais que je n'étais pas aussi patiente que vous, qui siégez dans cette instance. Je vais maintenant passer au texte que j'ai préparé.

Je tiens avant tout à remercier l'Ambassadeur Doudech, le Secrétaire général de la Conférence, M. Michael Møller, et vous tous, chers collègues, d'être présents aujourd'hui.

Des civils qui fuient les villes en proie aux bombardements, le retour des armes chimiques, les menaces nucléaires : nous constatons chaque jour que le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements sont indispensables à la sécurité mondiale. Les problèmes mondiaux ne peuvent être résolus de manière unilatérale. L'ordre mondial fondé sur des règles est indissociable d'un monde globalisé, pacifique et prospère. Un multilatéralisme efficace contribue à la sécurité collective et profite donc à chacun d'entre nous. Au regard de la situation mondiale, nous en avons grandement besoin. C'est pourquoi le désarmement multilatéral demeure une priorité de longue date de la politique étrangère de l'Autriche.

Nous ne cessons de faire référence au multilatéralisme efficace et je voudrais à cet égard mentionner un texte très précis, le Plan d'action global commun, l'accord sur le programme nucléaire iranien. La maîtrise des armements ou la prévention d'une course aux armements nucléaires ne constituent pas l'unique enjeu. Il en va aussi de l'énorme importance que revêt la crédibilité, l'ancienne interprétation de ce qu'est la loi, à savoir *pacta sunt servanda*. C'est de cela dont il s'agit : nous devons faire preuve de loyauté et rester crédibles en ce qui concerne les accords que nous concluons. Je pense que l'enjeu actuel de ce traité n'est pas seulement le rôle des différents acteurs : il s'agit de conserver toute sa crédibilité et de rester loyal vis-à-vis de ce qui a été conclu.

Nombre de ces questions urgentes sont traitées par la Conférence du désarmement. C'est pour moi un honneur de m'adresser à vous, ici, et de pouvoir souligner l'engagement ferme de l'Autriche en faveur de cet auguste organe qui a été créé pour négocier des traités de désarmement. Et il est grand temps pour cet organe de revenir sur cette voie, car la situation actuelle est bien sombre.

Comme le Secrétaire général de l'ONU le fait remarquer avec préoccupation dans son important nouveau Programme de désarmement, nous assistons à une militarisation croissante dans de nombreuses régions du monde. Il suffit de regarder les dépenses militaires mondiales : celles-ci ont plus que doublé depuis la fin de la guerre froide. Plus on investira d'argent dans les armements, moins il en restera pour des domaines fondamentaux tels que le développement économique et social. La pauvreté et les troubles sociaux qui en

résultent ne sont pas seulement un mal en soi. Ils compromettent également la sécurité. Les États réagissent alors en accumulant encore plus d'armes, en suscitant une méfiance encore plus grande et en favorisant les conflits. Le monde se retrouve ainsi pris dans un cercle vicieux.

Prenons les armes nucléaires. Elles menacent notre existence même. Pourtant, des programmes de modernisation sont en cours d'exécution, ce qui se traduit par une nouvelle course aux armements, une augmentation des tensions et un risque accru pour chacun d'entre nous. Au vu des conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait une explosion nucléaire, qu'elle soit due à un accident, à une erreur de conception ou à une erreur de calcul, ces armes ne sauraient garantir la sécurité.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, adopté il y a cinquante ans, reconnaît l'effet destructeur, menaçant et déstabilisateur unique des armes nucléaires et établit une obligation légale de désarmement nucléaire, et ce dans le but d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. L'Autriche est pleinement attachée à cet objectif fondamental du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité dans son ensemble, qui est la pierre angulaire du régime mondial de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Notre objectif actuel est de contribuer au succès de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2020.

En ce qui concerne la non-prolifération, il ne fait aucun doute que le Traité nous a permis à tous d'endiguer la prolifération incontrôlée des armes nucléaires. Sans lui, le monde serait un lieu beaucoup plus dangereux. Malheureusement, un État, la République populaire démocratique de Corée, s'est retiré de cet accord historique, a mis au point des armes nucléaires et les a testées, provoquant ainsi une dangereuse escalade. L'Autriche a condamné ces essais, ainsi que ceux réalisés au moyen de missiles. Aujourd'hui, je me félicite de la réunion au sommet tenue entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée, qui constitue un pas important dans la bonne direction. Forts des résultats positifs de cette réunion historique, la poursuite des efforts diplomatiques devrait contribuer à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et à une paix durable dans cette région.

Le fait que certains États affirment avoir besoin d'armes nucléaires pour leur propre sécurité incitera toujours d'autres États à s'en doter également. C'est ainsi que sont liés la non-prolifération et le désarmement, les deux piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En l'absence d'une avancée décisive sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires, les crises de prolifération, comme celle que nous avons connue récemment avec les programmes nucléaires et balistiques de la République populaire démocratique de Corée, pourraient malheureusement nous hanter encore longtemps.

Dans le même temps, le monde demeure confronté à de nombreuses situations graves mettant en cause des États dotés d'armes nucléaires. Le fait est que n'importe laquelle de ces situations peut à tout moment dégénérer en catastrophe nucléaire. La seule façon d'éliminer ce risque inacceptable est de se débarrasser complètement des armes nucléaires. Ou, comme l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, l'a déclaré un jour : « Il n'y a pas de bonnes mains pour les mauvaises armes. ».

Monsieur le Président, cet organe a établi le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996, ici même, à Genève. Permettez-moi de saisir cette occasion pour exhorter les États représentés ici qui n'ont pas encore ratifié ce Traité très important à le faire sans plus attendre, afin qu'il puisse enfin entrer en vigueur.

Je me félicite des progrès accomplis par le passé en matière de désarmement nucléaire, tels que la réalisation effective des réductions prévues au titre du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques en février dernier, et j'invite la Fédération de Russie et les États-Unis à proroger ce Traité et à entamer des négociations sur de nouvelles réductions.

Les quelque 14 500 armes nucléaires qui existent aujourd'hui demeurent plus que suffisantes pour rayer – plusieurs fois – l'humanité de la surface de la Terre. Je me rappelle très bien que lorsque j'avais 15 ou 16 ans, j'ai découvert la MAD, la destruction mutuelle

assurée. La MAD m'a beaucoup marquée, de par ce qu'elle représentait, un sentiment bien sûr renforcé par le mot « mad », qui signifie « fou » en anglais. Et je me souviens aussi que, dans les années 1990, nous imaginions tous qu'un nouveau chapitre du droit international allait s'ouvrir. J'éprouve parfois de la peine pour les étudiants auxquels j'enseigne depuis vingt ans, parce qu'ils n'ont pas connu ou vécu dans le climat que nous connaissions à la fin des années 1980 et au début des années 1990, une époque où l'on imaginait que quelque chose de nouveau se préparait. Nous avions alors de bonnes raisons d'être confiants, mais depuis que je suis devenue enseignante, cela m'a toujours dérangé de ne pas pouvoir communiquer une certaine confiance aux étudiants âgés d'une vingtaine d'années.

Je pense donc que les faits auxquels nous sommes confrontés – auxquels vous êtes confrontés dans vos négociations – ne font que confirmer la nécessité de prendre un nouveau départ ici, car la menace d'une guerre nucléaire est bien réelle et son impact humanitaire inacceptable semble encore plus criant aujourd'hui qu'à l'époque de la guerre froide, une époque à laquelle j'ai grandi et, comme je l'ai dit, pendant laquelle la MAD m'a beaucoup marquée. Et la situation est encore pire en ce qui concerne les chiffres actuels.

De nos jours, de plus en plus d'acteurs possèdent des armes nucléaires, et ceux-ci interagissent les uns avec les autres dans un environnement international qui est devenu plus complexe, moins prévisible et donc plus exposé aux risques pour la sécurité. Inutile de dire que nous connaissons tous les multiples notions relatives aux États fragiles et aux États faillis. Dans les années 1970, nous parlions de « balkanisation » ; puis nous avons utilisé la « libanisation », et maintenant nous parlons d'« iraqisation », de « somalisation », etc. Cette notion suit toujours le même schéma : la disparition des structures étatiques fonctionnelles et, partant, la disparition des acteurs symétriques. Cette situation est un obstacle de taille pour ceux qui œuvrent avec ardeur non seulement en faveur du désarmement mais aussi de l'aide humanitaire en général.

Malgré ces sombres perspectives, l'espoir subsiste, comme en témoigne le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cet accord historique, adopté l'année dernière, constitue un message puissant : celui que l'écrasante majorité des États du monde ne sont plus disposés à accepter le fragile statu quo nucléaire. La plus odieuse des armes de destruction massive est enfin interdite, au même titre que les armes biologiques et chimiques. Je suis fière de pouvoir dire que l'Autriche a joué un rôle de premier plan dans le mouvement international de grande envergure qui a abouti à ce Traité. Le nouveau Traité est pleinement compatible avec le régime international de désarmement et de non-prolifération en vigueur. Concrètement, il renforce le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et est indispensable à la pleine application de l'article VI de ce Traité. L'Autriche a déposé son instrument de ratification en mai dernier, et j'invite tous les États représentés ici à rejoindre la communauté grandissante des signataires et à le ratifier.

Je m'exprime ici alors même que se tient à La Haye la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques. Je suis profondément préoccupée par l'emploi d'armes chimiques en Syrie, ainsi que dans d'autres pays, une pratique que l'Autriche condamne avec la plus grande fermeté et sans réserve. De tels actes constituent une violation flagrante des obligations découlant de la Convention sur les armes chimiques – qui, à l'instar du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, constitue une autre réussite majeure de la Conférence du désarmement. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) est déjà en mesure de déterminer la nature de la substance chimique qui a été utilisée. Par ailleurs, les personnes qui commettent de telles violations doivent être identifiées par un mécanisme d'attribution des responsabilités impartial. Dans la mesure où le Conseil de sécurité n'a pas prorogé le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, cette tâche devrait être assurée par un nouveau mécanisme dans le cadre de l'OIAC. Enfin, les auteurs doivent répondre de leurs actes. Voilà pourquoi je salue et soutiens l'initiative prise par la France pour mettre un terme à l'impunité dont jouissent les responsables de l'emploi d'armes chimiques. Le véritable enjeu est le maintien de la norme internationale régissant la lutte contre les armes chimiques et, en définitive, de l'ordre international fondé sur des règles.

Ces dernières années, des progrès notables ont été accomplis pour atténuer les conséquences terribles des armes classiques sur les civils, notamment par l'application de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à

sous-munitions. Permettez-moi de saisir cette occasion pour exhorter les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ces deux importantes conventions. Quiconque s'est rendu dans un pays sortant de la guerre, que ce soit en Europe ou ailleurs, sait que ces armes hantent pendant longtemps les agriculteurs, les enfants qui vont à l'école, etc. Il s'agit des vestiges de la guerre.

Le nombre de victimes des armes classiques dans le monde reste bien trop élevé. Comme le souligne le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans la section « Un désarmement qui sauve des vies » de son document sans précédent intitulé « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement », une source de préoccupation majeure concerne l'urbanisation des conflits armés, qui a eu des conséquences dévastatrices incontestables pour les civils. Celles-ci sont principalement liées à l'emploi d'engins explosifs à large rayon d'impact dans des zones peuplées. Je me félicite que cette question humanitaire urgente continue de figurer en bonne place à l'ordre du jour de l'ONU, comme c'est le cas dans mon pays. À l'heure actuelle, l'emploi d'engins explosifs par les forces armées, ainsi que par des acteurs non étatiques, dans des conflits partout dans le monde est à l'origine de nombreuses violations graves du droit international humanitaire, causant la mort de dizaines de milliers de civils chaque année. Dans le cadre de ma précédente carrière, j'ai enseigné le droit international humanitaire, et j'ai été atterrée d'apprendre que 92 % des victimes étaient des civils. Si nous examinons l'évolution du nombre de victimes militaires et civiles au cours du XX^e siècle, nous constatons que la Première Guerre mondiale était encore une guerre entre armées ; pendant la Seconde Guerre mondiale, la situation était différente entre le front est et le front ouest. Aujourd'hui, la guerre est urbaine et les victimes sont essentiellement des civils.

Il est donc nécessaire que la communauté internationale déploie des efforts concertés pour promouvoir un respect beaucoup plus strict du droit international humanitaire. Pour ce faire, il ne suffit pas de s'en tenir aux normes et de diffuser des informations sur des aspects essentiels, tels que la définition du prisonnier de guerre ou les droits de ces derniers. Dans le cadre de mes cours, j'ai vu disparaître des tabous dont on pouvait imaginer qu'ils existaient encore parmi nous. Les fondements de ce que l'on appelle le dénominateur commun humanitaire, sur lequel nous nous étions autrefois mis d'accord, tendent à disparaître dans la conscience collective – et je ne parle pas seulement des Conventions de Genève de 1949 et de leurs protocoles additionnels. Prenons les différents documents issus des conférences sur le désarmement qui ont précédé la Première Guerre mondiale, y compris la célèbre clause de Martens, liée à la Déclaration de Saint-Pétersbourg, adoptée dans les années 1890 – il est frappant de constater qu'il fut un temps où nous étions peut-être déjà un peu plus avancés dans la recherche d'un dénominateur commun. Néanmoins, l'Autriche poursuivra ses efforts pour traiter cette question, l'objectif étant de parvenir à une déclaration politique.

Depuis toujours, la guerre est étroitement liée à l'innovation technologique. L'un des exemples contemporains de cette symbiose est l'introduction de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire. Cette évolution, qui est en cours, pose un problème majeur, dans la mesure où elle permet de concevoir des armes capables de sélectionner et de tuer des adversaires sans nécessiter la participation d'un acteur humain. Avant de me présenter et de m'exprimer devant cet auguste organe, j'ai eu une discussion très intéressante avec des membres du Comité international de la Croix-Rouge : nous pourrions bien voir ce type d'armes se vendre à un prix abordable d'ici cinq à huit ans. Cette perspective soulève de graves questions éthiques, politiques et juridiques, et nous devons agir avant que de tels systèmes d'armes ne soient mis au point. Le respect du droit international humanitaire passe par le maintien nécessaire d'un contrôle humain significatif sur les fonctions critiques de ces armes, notamment l'identification et la sélection des cibles ainsi que l'utilisation de la force contre ces dernières. Afin de ne pas être pris au dépourvu par des développements indésirables dans un avenir proche, l'Autriche préconise de négocier dès à présent une interdiction préventive des systèmes d'armes létaux autonomes dont les fonctions critiques ne sont pas soumises à un contrôle humain significatif.

Mesdames et Messieurs, comme en témoignent les multiples enjeux dans le domaine du désarmement, la Conférence du désarmement doit sortir de l'impasse dans laquelle elle est engluée depuis deux décennies et s'acquitter à nouveau de son mandat, qui consiste à

élaborer des traités multilatéraux de désarmement. Il ne faut certainement pas blâmer les excellents et dévoués représentants et membres du personnel de la Conférence du désarmement. Nous devons adapter cet auguste organe à notre siècle. Nous devons trouver les moyens de consulter la société civile et le monde universitaire et de nouer un véritable dialogue avec ces derniers, d'élargir la composition de la Conférence afin de la rendre réellement représentative et de mettre un terme à une interprétation du consensus qui empêche la prise de décisions.

La Conférence du désarmement ne constitue pas une instance isolée et reflète des tendances plus générales de la politique internationale. Depuis quelques années, certains États en sont venus à percevoir de plus en plus leurs relations mutuelles sous l'angle de la concurrence plutôt que de la coopération. Cet état d'esprit privilégie les solutions unilatérales au détriment des solutions multilatérales. Les États qui adoptent une telle attitude cherchent à assurer leur sécurité contre d'autres États plutôt qu'en collaboration avec eux. Ils cherchent à se protéger en dirigeant des armes les uns contre les autres, au lieu de s'investir dans des rapports amicaux. Mais les jours sombres de la guerre froide sont révolus. Le monde interconnecté d'aujourd'hui a besoin de solutions mondiales plutôt que nationales. Le succès ne repose pas sur une concurrence vide de sens, mais uniquement sur la coopération. La diplomatie au quotidien va bien au-delà de la simple confrontation au moyen de notes d'information politiques ; il s'agit en fait de nouer un contact direct avec les autres et de dialoguer les uns avec les autres, et non pas de parler les uns sur les autres ou, pire encore, sur les organes de presse. Je peux vous assurer que la République d'Autriche défend un multilatéralisme efficace.

Je vous remercie, Monsieur le Président et chers collègues, de votre attention, et permettez-moi de vous dire une fois de plus combien j'admire chacun des membres de cette assemblée pour la patience dont ils font preuve.

Le Président : Merci, Madame. Nous voudrions remercier Madame la Ministre pour son importante déclaration, surtout pour les mots de conclusion qu'elle a prononcés tout à l'heure, et nous estimons que sa présence aujourd'hui parmi nous a vraiment contribué à la qualité de cette séance de la Conférence du désarmement. J'estime que sa contribution devrait faire partie des délibérations de notre Conférence et nous donner de nouvelles perspectives, de nouvelles voies à explorer. En tant que Président de cette Conférence, dans le cadre des consultations que j'ai la responsabilité de mener pour trouver un programme de travail, je tiendrai compte de ses recommandations et de ses points de vue, et du point de vue de l'Autriche, qui continue à être un membre très influent de la Conférence et qui a une vision bien claire en matière de désarmement. Madame la Ministre, nous vous remercions pour votre présence et vous souhaitons bonne continuation. Nous allons maintenant suspendre la séance le temps que je raccompagne Madame la Ministre.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président : Chers collègues, nous allons maintenant reprendre nos travaux et je vais donner la parole aux délégations qui souhaitent la prendre. Sur la liste des orateurs, nous avons maintenant le Représentant permanent de l'Argentine, S. E. M. Foradori. Monsieur, vous avez la parole.

M. Foradori (Argentine) (parle en espagnol) : Je vous remercie, Monsieur le Président. J'ai l'honneur de prendre la parole devant cette Conférence pour la première fois en ma qualité de Représentant permanent de la République argentine. Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence. Soyez assuré de la pleine coopération de mon pays. Je saisis également cette occasion pour remercier S. E. M^{me} la Ministre de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de l'Autriche pour ses paroles qui ont sans conteste illustré l'importance de cet organe dans le domaine du désarmement.

Monsieur le Président, ces dernières années, le monde a connu des changements radicaux sur le plan de la paix et de la sécurité internationales. Ces changements sont souvent imprévisibles et s'y adapter prend du temps, ce qui suscite un sentiment d'instabilité et d'insécurité. La politique internationale contemporaine doit faire face à des défis permanents. Néanmoins, la communauté internationale n'est pas à l'abri de ces changements, comme nous en sommes témoins.

Certains principes universellement reconnus, comme le principe de non-ingérence entre États, se voient de plus en plus mis sous pression. L'Argentine estime que le principe de non-indifférence entre États impose certaines limites au principe de non-ingérence. Ainsi, les atteintes à la sécurité internationale, les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre déclenchent des réactions qui sont limitées par les principes d'intervention non armée et de non-agression.

Lors de la dernière réunion des Ministres des affaires étrangères du MERCOSUR et de l'Alliance du Pacifique, plusieurs États se sont associés à l'Argentine pour condamner fermement l'emploi inhumain d'armes chimiques contre la population civile, notamment les enfants, en Syrie. L'emploi d'armes chimiques constitue un crime contre l'humanité et un crime de guerre. Des voix ont également appelé à trouver, sous les auspices de l'ONU, une solution politique à la situation complexe et chaotique qui règne en Syrie. Pour l'Argentine, la récente attaque à l'arme chimique à Douma doit faire l'objet d'une enquête en bonne et due forme. Elle est convaincue du professionnalisme des membres de la mission de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) qui a été déployée sur place, et ce malgré les risques inhérents. Le rapport qui en résultera permettra sans aucun doute d'identifier les responsables afin qu'ils puissent être traduits en justice.

La communauté internationale devrait renouveler sa condamnation la plus ferme de l'emploi d'armes chimiques. Cela étant, nous avons appliqué le principe de non-indifférence l'année dernière en exhortant la République populaire démocratique de Corée, à plusieurs reprises, à abandonner l'ensemble de ses programmes et de ses armes nucléaires existants, y compris les tirs de missiles balistiques, de manière exhaustive, vérifiable et irréversible. Heureusement, de récents événements ont amélioré la situation de façon décisive. L'Argentine a salué avec beaucoup d'optimisme le récent sommet présidentiel qui a réuni M. Trump, Président des États-Unis d'Amérique, et Kim Jong-un. Les deux pays se sont engagés à œuvrer de concert à l'instauration d'une paix durable et stable dans la péninsule, et la République populaire démocratique de Corée a réaffirmé sa volonté de parvenir à la dénucléarisation complète de la péninsule. Cette évolution pourrait contribuer et ouvrir la voie à des accords plus ambitieux et vérifiables. Nous sommes notamment convaincus que la signature et la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le retour rapide des inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique pourraient envoyer de nouveaux messages positifs à la région et à la communauté internationale tout entière.

Monsieur le Président, les travaux menés l'année dernière par le groupe de travail sur la voie à suivre, présidé par l'Ambassadeur du Myanmar, sont la preuve que les discussions ont été constructives et que la poursuite du débat est nécessaire. Cela nous a permis de créer cette année cinq organes subsidiaires chargés d'examiner les points inscrits à notre ordre du jour. Nous avons également pu constater que le débat sur certaines questions traitées par la Conférence du désarmement sera renforcé par l'approche plus technique adoptée par d'autres instances, notamment le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, celui relatif à un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et celui sur la vérification nucléaire.

De ce point de vue, nous pensons qu'il existe une volonté politique en faveur d'un débat et d'un consensus renouvelé. Que le dialogue soit plutôt politique, comme à la Conférence du désarmement, ou plutôt technique, comme dans le cadre des groupes d'experts, celui-ci joue un rôle essentiel et indispensable pour trouver un terrain d'entente sur lequel se fonder. La possibilité de discuter des points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement selon ces deux perspectives différentes fournit des bases plus solides. Pour l'Argentine, il convient de mettre en place un mécanisme qui permettra aux débats de la Conférence du désarmement et des Groupes d'experts gouvernementaux de se compléter et de s'enrichir mutuellement.

Afin de parvenir à un accord, le débat doit s'ouvrir à des perspectives différentes et adopter la meilleure et la plus constructive des approches, en tenant compte des intérêts de sécurité de tous les États et de l'ensemble de la communauté internationale. Nous estimons essentiel pour la Conférence du désarmement d'adopter une approche durable pour mener à bien ses futurs travaux, ce qui constituerait par ailleurs une démarche très constructive.

Dans cette optique, l'Argentine considère que les efforts devraient être axés sur l'amélioration du cadre de travail par rapport à l'année dernière, afin d'éviter la paralysie qui nuit tant à la crédibilité de la Conférence du désarmement. À cet égard, nous espérons que les résultats des débats menés au sein des organes subsidiaires permettront de poser les bases d'un consensus solide qui favorisera l'adoption rapide d'un programme de travail. L'Argentine espère jouer un rôle actif dans la promotion d'un changement positif vers la réalisation d'objectifs convenus d'un commun accord. Nous estimons qu'il n'est pas judicieux de prendre part à une sorte de conspiration internationale du silence, alors que les décisions concrètes qui sont prises dans de nombreux pays sapent nos efforts.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en affirmant que, s'il est vrai que les conflits sont souvent inévitables, il est également vrai que la paix reste une option. Merci beaucoup.

Le Président : Merci, Excellence, pour votre importante déclaration et pour les mots aimables que vous avez bien voulu adresser à la présidence. Nous allons maintenant donner la parole à S. E. l'Ambassadeur du Maroc, M. Zniber.

M. Zniber (Maroc) : Monsieur le Président, chers collègues, c'est aujourd'hui la première fois, depuis mon accréditation à Genève comme Représentant permanent du Royaume du Maroc, que je prends la parole devant cet auguste organe. Je m'en réjouis à double titre. D'une part, c'est un retour au bercail, puisque j'ai eu l'honneur et le privilège il y a trente ans déjà, en tant que jeune diplomate, de siéger dans cette enceinte. D'autre part, puisque j'interviens à un moment où c'est la Tunisie, pays frère et ami, qui assure la présidence de notre Conférence, qu'il me soit donc permis, Monsieur le Président, de vous présenter mes chaleureuses félicitations et nos vœux de plein succès dans votre présidence. Vous pouvez compter sur le soutien plein et entier de ma délégation. Je saisis aussi cette occasion pour féliciter également vos prédécesseurs, dont la persévérance et la créativité ont permis à la Conférence d'adopter les décisions CD/2119 et CD/2126 relatives à la création de cinq organes subsidiaires. Nous nous félicitons de cette adoption et du démarrage prometteur des travaux de ces organes.

Néanmoins, je ne saurais résister à la tentation de m'interroger. Allons-nous ensuite répondre positivement à l'appel lancé en mai dernier par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Guterres, lors de la présentation de son agenda pour le désarmement, notamment en adoptant des actions politiques de nature à sortir de l'impasse où se trouve la Conférence ? Ou allons-nous, comme les années précédentes, nous installer dans un débat répétitif, ponctué tantôt d'alarmisme, tantôt de frustration pour les occasions perdues ? Pour sa part, le Maroc ne se résigne pas à une telle fatalité. La perception de la responsabilité internationale découlant de son statut de membre de la Conférence pousse doublement le Maroc à persévérer avec tous les membres de la Conférence dans leurs efforts tendant à réduire les divergences sur les questions examinées par les organes subsidiaires, et parallèlement à œuvrer à l'achèvement d'un programme de travail consciencieux et équilibré – et vous pouvez compter sur notre appui, Monsieur le Président – avec un mandat de négociation à même de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis si longtemps. Nous tenons à rappeler à cet effet que la Conférence du désarmement, de par son statut, est un organe de négociation et, que par conséquent, cela devrait rejaillir dûment sur son programme de travail.

Monsieur le Président, dans un contexte mondial mouvementé où la paix et la sécurité internationales sont en question, la Conférence est appelée à se mettre au diapason des attentes légitimes tant de la communauté internationale en général que de ses membres en particulier. Plus que jamais, la Conférence, unique organe de négociation multilatérale, faut-il le répéter, unique organe de négociation multilatérale en matière de désarmement, est mise au défi de s'acquitter de son mandat. La persistance de plusieurs conflits régionaux, la menace de prolifération rampante des armes nucléaires, la militarisation de l'espace, le non-respect des engagements internationaux souscrits souverainement dans les instruments cardinaux en matière de désarmement – comme on l'a constaté, malheureusement, pour ce qui est des armes chimiques – sont autant de menaces pour notre monde que de défis pour notre Conférence. C'est pourquoi, une quarantaine d'années après sa création, celle-ci se trouve aujourd'hui à un tournant déterminant de son existence. Face à une telle situation, le retour aux fondamentaux est d'une importance cruciale, j'allais dire

capitale. Nous devrions nous attacher aux vertus du dialogue collectif et au multilatéralisme en réaffirmant avec conviction le caractère central de la Conférence en tant qu'organe unique de négociation multilatérale en matière de désarmement.

Parallèlement, nous devrions rechercher l'adaptabilité de la Conférence aux défis majeurs de notre siècle afin qu'elle puisse répondre de manière idoine aux périls inhérents à une conjoncture internationale aussi mouvante que mouvementée et chargée de dangers multiples, et faire face aux défis de ce nouveau siècle où la paix et la sécurité internationales, je le répète, sont en question. Les questions à débattre ne devraient être ni exclusives ni limitatives, mais procéder d'une logique de symétrie de préoccupations et de menaces directes ou indirectes à la sécurité tant nationale qu'internationale. Je n'ai pas l'intention en ce jour, Monsieur le Président, d'exprimer dans le fond et en substance les positions de mon pays sur les questions retenues à l'ordre du jour de cette session, mais plutôt, comme je l'ai fait depuis le début de cette déclaration, de plaider en faveur de plus d'ouverture d'esprit et de l'exploration d'une approche novatrice afin de s'accorder sur les voies et moyens de faire face aux nouveaux défis de notre siècle en matière de sécurité, comme cela a été fortement souligné par Madame la Ministre de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de l'Autriche.

Monsieur le Président, le Royaume du Maroc reste fidèle à sa tradition de pondération et de modération, d'ouverture d'esprit et d'engagement constant à œuvrer et à contribuer à tout ce qui est de nature à renforcer la paix et la sécurité internationales. C'est dans cet esprit que le Maroc appelle les États membres à faire preuve de plus de volonté politique et de plus de flexibilité et en appelle à leur sens des responsabilités en tant que membres de cette Conférence, afin non seulement de favoriser ce dialogue global, mais d'y contribuer substantiellement et directement, ce qui ne manquera de redonner à la Conférence du désarmement, nous l'espérons en tout cas, sa dimension d'organe de négociation multilatérale en matière de désarmement. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président : C'est moi qui vous remercie, Excellence, pour cette importante déclaration et aussi pour les mots aimables que vous avez bien voulu m'adresser. Nous nous réjouissons de votre présence ici et de votre désignation au sein de cette importante instance qui s'occupe du désarmement, et nous nous félicitons que le Maroc continue à être un acteur très utile et très actif en matière de désarmement et particulièrement au sein de cette instance.

Je voudrais maintenant saluer la présence de M. Møller parmi nous. Il a un programme très chargé, mais il a tenu à venir ici participer à cette séance, ce qui montre vraiment l'intérêt qu'il porte aux questions de désarmement. Vous êtes toujours le bienvenu et nous vous remercions de votre présence, Monsieur le Directeur général.

Nous allons maintenant passer à l'orateur suivant, S. E. le Représentant permanent de Sri Lanka, M. Azeez.

M. Azeez (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence en cette période des plus cruciales pour la Conférence du désarmement. La délégation sri-lankaise continuera d'apporter son soutien et de coopérer en vue de parvenir à un programme équilibré et complet. Ma délégation saisit cette occasion pour saluer l'esprit d'initiative et le leadership dont ont fait preuve les précédents Présidents de la Conférence. Je tiens à remercier S. E. M^{me} Kneissl, Ministre de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de l'Autriche, pour ses paroles inspirantes sur le potentiel créatif que recèle la diplomatie multilatérale et les possibilités offertes par celle-ci pour relever les défis à la paix et la sécurité. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de la Conférence, M. Michael Møller, de sa présence ici aujourd'hui.

Au cours des mois de mai et de juin, nous avons entendu plusieurs déclarations sur certaines questions de fond et de procédure à la Conférence du désarmement. Malheureusement, le Programme de désarmement lancé par le Secrétaire général des Nations Unies le 24 mai 2018 à Genève n'a pas fait l'objet d'une attention soutenue. Il importe que les débats à ce sujet se poursuivent dans les instances compétentes, et en particulier au sein de cet organe. Dans ce contexte, nous nous félicitons vivement de

l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, de discuter du Programme de désarmement du Secrétaire général dans le cadre de votre présidence de la Conférence du désarmement. Nous nous réjouissons vivement à la perspective de cette discussion.

Les progrès en matière de désarmement sont entravés depuis plus de vingt ans, depuis la dernière adoption d'un traité par la Conférence du désarmement, à savoir le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en 1996. Toutes les initiatives et tous les efforts consentis en vue d'adopter un programme de travail ont depuis échoué. Les dissensions en matière de procédure et les divergences de vues sur le fond ne cessent de perturber le fonctionnement de cet organe, donnant ainsi l'impression que l'inaction est la nouvelle norme. Pendant de longues années, les inégalités inhérentes au discours sur le désarmement nucléaire n'ont fait qu'exacerber les divergences entre les États Membres. Dans ce contexte, nous estimons que le Programme de désarmement du Secrétaire général arrive à point nommé.

En lançant le Programme de désarmement le 24 mai, le Secrétaire général a bien saisi le dilemme auquel l'humanité tout entière est aujourd'hui confrontée. Il a dénoncé les multiples défis qui menacent la survie de l'humanité, affirmant avec insistance que « nous vivons une époque dangereuse » et « le monde est en train de régresser ». Nous ne pouvons que lui donner raison. La description que donne le Secrétaire général d'un « monde en régression » va bien au-delà de la simple inversion des normes, son axe central étant l'échec du désarmement – et pas seulement du désarmement nucléaire. Son analyse est plus large, mais elle aborde le cœur du problème – l'insécurité, qui découle de l'absence de progrès en matière de désarmement au sens large, en ce compris les manquements dans l'exécution des obligations découlant des traités pertinents. Le Programme de désarmement a pour objectif fondamental l'élimination à terme de tous les types d'armes, y compris les armes de destruction massive. Comme je l'ai dit plus tôt, et comme vous l'avez laissé entendre à juste titre, Monsieur le Président, le Programme de désarmement du Secrétaire général doit faire l'objet d'une réflexion approfondie. Les questions qu'il a soulevées et les observations qu'il a formulées ne sont pas tout à fait nouvelles, mais la façon dont elles ont été combinées pour souligner le danger auquel nous sommes collectivement confrontés n'est pas moins instructive. Tout le monde n'est peut-être pas d'accord avec la totalité des idées avancées, mais prises ensemble, elles ne peuvent être rejetées car elles représentent les différents éléments qui constituent les fondements mêmes de la question. Les préoccupations soulevées touchent non seulement à la sécurité nationale et à la sécurité mondiale, mais aussi à la sécurité humaine en particulier. Le Secrétaire général les qualifie d'« indissociables », ce qui, à notre avis, est parfaitement justifié. La dimension de la sécurité humaine dans le contexte du désarmement et de la non-prolifération est un aspect novateur de la notion de sécurité humaine, comme cela est déjà le cas dans d'autres domaines du programme de l'Organisation des Nations Unies.

Monsieur le Président, quel est le message à retenir du Programme de désarmement du Secrétaire général ? Comment se concrétisera-t-il dans le contexte mondial actuel ? Nous attendons avec intérêt le débat que vous tiendrez, dans le cadre de votre présidence, pour examiner ces questions de manière approfondie, mais nous ne devons pas laisser la teneur de son message s'étioler entre-temps.

Comme beaucoup l'ont déclaré récemment, nous ne sommes qu'« à une erreur humaine près » d'un recours aux armes nucléaires, même si l'on écarte d'autres possibilités de leur utilisation compulsive ou impulsive. La distinction de plus en plus floue entre les arguments familiers avancés par les États et les interprétations divergentes de la nature et de la portée des mesures de confiance d'un bout à l'autre du spectre – ce que l'on pourrait appeler des assurances négatives de sécurité – a jusqu'ici entravé la poursuite effective du désarmement général et complet. Nous ne pouvons plus laisser en suspens les travaux sur le désarmement général et complet, alors que l'inversion des normes devient une réalité. Le désarmement au secours de l'humanité, le désarmement pour sauver des vies, le désarmement pour les générations futures est le message qui doit être diffusé si nous voulons que le monde survive dans l'unité. La mise en œuvre concrète et effective des objectifs de développement durable exige avant tout une telle vision.

Il va sans dire que les efforts doivent se poursuivre à plusieurs niveaux. La Conférence du désarmement a pour mandat de négocier et d'aboutir à un résultat qui

devrait, à notre avis, être fondé sur la ferme volonté de préserver la sécurité humaine selon les modalités énoncées dans le Programme de désarmement du Secrétaire général. Le dialogue doit s'engager au sein des régions et entre les régions en vue d'élaborer des mécanismes de maîtrise des armements ou de créer des zones de paix exemptes d'armes de destruction massive, contribuant ainsi à une paix et une sécurité internationales durables. Les assurances négatives de sécurité exigent un engagement sans ambiguïté et sans réserve qui fasse partie intégrante de l'objectif de l'élimination définitive des armes nucléaires.

Monsieur le Président, la concrétisation de tous les aspects du Programme de désarmement du Secrétaire général exigera une mobilisation et une volonté politique actives, assorties d'un engagement clair pour faire avancer le processus. Dans le cadre de la Conférence du désarmement, des efforts concertés et diligents devraient être déployés pour élaborer un programme de travail fondé sur le consensus.

La décision figurant dans le document CD/2119, adoptée en février 2018, a constitué la première épreuve de la réalité. Cette décision, ainsi que celle qui figure dans le document CD/2126, a abouti à la création de cinq organes subsidiaires chargés d'examiner les divers aspects de la question du désarmement et de dégager un consensus sur ceux-ci, conformément à la décision contenue dans le document CD/2119. Nous félicitons les coordonnateurs pour cette initiative et pour les débats ciblés qui ont eu lieu jusqu'à présent au sein des organes subsidiaires, et nous encourageons toutes les délégations à aller de l'avant en vue de parvenir à un consensus. Un succès à un stade suffisamment précoce pourrait nous permettre d'aboutir au programme de travail qui nous fait défaut depuis plus de deux décennies. Toutefois, cet organe a toujours la responsabilité essentielle de négocier un programme de travail.

Lorsque nous nous pencherons sur le fond du Programme de désarmement du Secrétaire général, nous aurions tout intérêt à éviter les arguments familiers qui nous ont divisés pendant bien trop longtemps. Nous devons veiller à ce que tous les éléments du Programme de désarmement du Secrétaire général, qui ont trait au mandat de cet organe, contribuent aux travaux qui y sont menés. Les arguments familiers prévalent souvent dans les discussions lorsqu'une partie refuse de s'écarter de la position ferme qu'elle a adoptée, tout en attendant de l'autre partie qu'elle fasse des compromis.

Les progrès en matière de désarmement sont à la fois urgents et importants. Aujourd'hui, l'heure n'est pas aux tergiversations sur les aspects procéduraux, surtout lorsque nous avons trop longtemps négligé le fond. Il est désormais nécessaire d'adopter des approches innovantes et créatives. Le Programme de désarmement du Secrétaire général semble reposer sur une telle approche pour l'avenir.

Tout en étant conscients de l'urgence de l'appel lancé par le Secrétaire général, nous devons également nous pencher sur une question qui revêt un grand intérêt pour les pays en développement. L'inaction ou l'absence de progrès en matière de désarmement a entraîné, pendant plus de deux décennies, la disparition d'une génération de professionnels et d'experts en désarmement dans de nombreux pays. Il est impératif d'accroître les possibilités d'éducation et de bourses d'études en matière de désarmement – un élément que le Secrétaire général n'a pas abordé dans le Programme de désarmement –, et il y a lieu de lui accorder l'attention qui lui est due.

Le Président : Merci beaucoup, Excellence, pour votre contribution très constructive, et j'espère que nous aurons l'occasion de discuter sur le plan bilatéral dans le cadre des consultations que je devrai mener sur le programme de travail que la présidence est appelée à chaque fois à établir. Je dois maintenant donner la parole à S. E. le Représentant permanent du Viet Nam, M. Duong, et ceci au nom du Groupe des 21.

M. Duong (Viet Nam) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence de cette Conférence et vous assurer aussi de notre soutien total à vos efforts et à votre travail comme Président. Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous remercier de votre discours, et pour remercier aussi Madame la Ministre de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de l'Autriche de nous avoir fait part de l'importance de la diplomatie, de l'importance aussi du travail de désarmement, et également de l'importance des travaux de notre Conférence.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prononcer la déclaration qui suit au nom des États membres du Groupe des 21 sur le désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 réaffirme que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement et, dans ce contexte, souligne que, pour lui, le point de l'ordre du jour de la Conférence qui a le rang de priorité le plus élevé est le désarmement nucléaire. Le Groupe des 21 réaffirme sa vive préoccupation face au danger que présentent pour la survie de l'humanité la persistance des armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou de la menace de leur emploi. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, le risque de leur emploi et de leur prolifération demeurera.

Le Groupe des 21 réaffirme la position qu'il a énoncée dans les précédentes déclarations qu'il a faites devant la Conférence du désarmement et rappelle le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies – première session extraordinaire consacrée au désarmement – ainsi que la toute première résolution, la résolution 1 (I), que l'Assemblée générale a adoptée à l'unanimité en 1946, dans laquelle l'Assemblée appelait les États à éliminer les armes nucléaires de leurs arsenaux.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont membres du Mouvement des pays non alignés rappellent la Déclaration du Sommet de Téhéran de 2012 et le document final adopté par le Mouvement des pays non alignés, la Déclaration du dix-septième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés tenu sur l'île de Margarita (République bolivarienne du Venezuela) en septembre 2016 et le document final issu de ce sommet, ainsi que le document final issu de la dix-huitième réunion ministérielle à mi-mandat du Mouvement des pays non alignés, tenue à Bakou (République d'Azerbaïdjan) en avril 2018.

De plus, dans l'avis consultatif qu'elle a rendu en 1996, la Cour internationale de Justice a conclu qu'il existait une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. À cet égard, le Groupe réaffirme son soutien indéfectible à la résolution 72/58 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ».

En 2000, dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres de l'ONU ont réaffirmé leur détermination à œuvrer à l'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires.

Le Groupe accueille avec satisfaction la proclamation officielle, pour la toute première fois, de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix, à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à La Havane (Cuba) les 28 et 29 janvier 2014. Par cette proclamation, tous les États de la région se sont engagés à promouvoir le désarmement nucléaire en tant qu'objectif prioritaire et à contribuer à un désarmement général et complet. Il est à espérer que cette proclamation sera suivie d'autres proclamations politiques d'autres régions du monde en tant que « zones de paix ». Le Groupe accueille avec satisfaction la Déclaration politique de Quito, adoptée lors du quatrième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Quito (Équateur) le 27 janvier 2016, dans laquelle est réaffirmé, notamment, l'engagement de la Communauté à préserver la paix et la sécurité internationales, l'indépendance politique et le désarmement nucléaire propice au désarmement général, complet et vérifiable. Le Groupe se félicite également de la Déclaration politique de Punta Cana, adoptée lors du cinquième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Punta Cana (République dominicaine) le 25 janvier 2017, et qui réaffirme notamment l'engagement de la Communauté de parvenir à une interdiction totale et à l'élimination des armes nucléaires. Il réaffirme sa détermination à renforcer la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix et appelle l'attention sur son statut de toute première zone exempte d'armes nucléaires créée en application du Traité de Tlatelolco. Le Groupe des 21 se félicite de la célébration du cinquantième anniversaire de la conclusion du Traité

de Tlatelolco le 14 février 2017 à Mexico, dans le cadre de la vingt-cinquième session de la Conférence générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le Groupe des 21 accueille également avec satisfaction le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, connu sous l'appellation de Traité de Pelindaba, signé au Caire (Égypte) en 1996. Le Traité, qui est entré en vigueur le 15 juillet 2009, vise à empêcher le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires, interdire les essais de dispositifs explosifs nucléaires et interdire le déversement de déchets radioactifs sur le continent. La Commission africaine de l'énergie nucléaire a été créée pour garantir le respect des obligations découlant du Traité.

Tout en prenant acte des mesures de limitation des arsenaux nucléaires prises par les États détenteurs de telles armes, le Groupe des 21 réaffirme sa vive préoccupation devant la lenteur des progrès du désarmement nucléaire et devant l'absence de progrès de la part des États dotés d'armes nucléaires sur la voie de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Le Groupe souligne l'importance que revêt la mise en œuvre effective de mesures concrètes propres à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Pour ce faire, il faut que la communauté internationale fasse preuve d'une volonté politique accrue de progresser plus rapidement vers le désarmement nucléaire. Le Groupe espère que tous les États sauront saisir toutes les occasions d'œuvrer dans ce sens.

Le Groupe des 21 se félicite de la tenue, le 26 septembre 2013, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, ainsi que de ses résultats, et réaffirme les dispositions des résolutions 70/34 et 72/251 de l'Assemblée générale relatives au suivi de cette réunion. Comme l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a indiqué à juste titre, à la Conférence du désarmement, en 2015, « la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire a démontré que cette question demeure une priorité internationale essentielle et qu'elle mérite une attention au plus haut niveau ». Dans cet esprit, le Groupe soutient pleinement les objectifs de la résolution 70/34 et, en particulier, l'appel adressé à la Conférence du désarmement tendant à ce qu'elle décide de toute urgence d'engager les négociations sur le désarmement nucléaire, notamment sur une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction. Le Groupe salue également la décision de convoquer, à New York, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point des progrès accomplis à cet égard. Il accueille avec satisfaction le fait que le 26 septembre ait été proclamé Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et l'organisation, chaque année, de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale pour célébrer et promouvoir cette journée internationale, appelant l'attention sur les manifestations organisées partout dans le monde pour marquer cette journée ; il invite les gouvernements, les parlements et la société civile à prendre chaque année de nouvelles dispositions pour célébrer cette journée. À cet égard, le Groupe rappelle son document de travail, reproduit dans les documents CD/2063 et CD/2067.

Le Groupe des 21 réaffirme l'importance du mécanisme multilatéral pour le désarmement. Il prend note du rapport du groupe de travail à composition non limitée chargé par l'Assemblée générale d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, et espère qu'il contribuera au progrès dans les négociations sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement, en particulier sur une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction.

Le Groupe des 21 prend note de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 7 juillet 2017, lors de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, Conférence tenue à New York, du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017, en application de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale.

Le Groupe des 21 se déclare des plus profondément préoccupé par les pertes en vies humaines et les destructions considérables, systématiques et immédiates qu'entraînerait toute explosion nucléaire, ainsi que par les conséquences catastrophiques à long terme qu'une telle explosion aurait pour la santé humaine, l'environnement et les autres ressources économiques vitales, menaçant ainsi jusqu'à la survie des générations présentes et à venir. À cet égard, le Groupe estime que la réelle prise de conscience des conséquences catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires doit guider toutes les démarches et initiatives et tous les engagements pris au niveau international en faveur du désarmement nucléaire, dans le cadre d'un processus sans exclusive associant tous les États.

Le Groupe des 21 partage l'avis de l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies selon lequel, actuellement, on prend de plus en plus conscience des conséquences catastrophiques que ne manquerait pas d'entraîner, sur le plan humanitaire, l'utilisation d'armes nucléaires. Dans ce contexte, le Groupe accueille avec satisfaction la tenue des Conférences organisées sur la question, les 4 et 5 mars 2013 à Oslo, les 13 et 14 février 2014 à Mexico et les 8 et 9 décembre 2014 à Vienne.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires saluent l'esprit qui transparaît dans les résultats des Conférences sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, ainsi que les engagements et les déclarations nationales de nombreux États à la Conférence de Vienne et depuis lors, tendant à garantir des progrès sur la voie du désarmement nucléaire via la négociation de mesures effectives juridiquement contraignantes, en particulier d'une convention globale relative aux armes nucléaires, selon un calendrier déterminé. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demandent à tous les États parties au Traité dotés d'armes nucléaires de respecter l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, et d'aboutir au désarmement nucléaire dont tous les États parties ont pris l'engagement au titre de l'article VI. Compte tenu des conséquences humanitaires catastrophiques et des risques et menaces inacceptables associés à l'explosion d'une arme nucléaire, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité veilleront à coopérer avec toutes les parties prenantes en jeu dans l'action menée en vue d'interdire et d'éliminer les armes nucléaires. À cet égard, le Groupe prend acte avec satisfaction de la résolution pertinente adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-douzième session.

Soulignant son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe des 21 insiste sur l'urgente nécessité d'engager sans attendre, à la Conférence du désarmement, des négociations sur cette question. Dans ce contexte, il réaffirme qu'il est pleinement disposé à engager des négociations sur un programme graduel en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, notamment sur une convention relative aux armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi de ces armes et à leur destruction, afin de parvenir à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Dans ce contexte, le Groupe souligne que les principes fondamentaux de transparence, de vérification et d'irréversibilité doivent s'appliquer à toutes les mesures de désarmement nucléaire.

Le Groupe réaffirme que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont intrinsèquement liés et se renforcent mutuellement. Le Groupe souligne que les progrès dans les domaines du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire sous tous leurs aspects sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il réaffirme que les efforts en faveur du désarmement nucléaire, les approches mondiales et régionales et les mesures de confiance sont complémentaires et doivent, partout où cela est possible, être menés simultanément afin de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Dans l'attente de l'élimination complète de ces armes, le Groupe réaffirme qu'il est urgent de conclure à titre prioritaire un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant pour garantir efficacement les États non dotés d'armes nucléaires contre

l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Il se déclare préoccupé par le fait que, malgré l'engagement des États dotés d'armes nucléaires et les demandes formulées de longue date par des États non dotés d'armes nucléaires pour obtenir de telles garanties juridiquement contraignantes, aucun progrès tangible n'a été accompli à cet égard. Il est encore plus préoccupant de constater que des États non dotés d'armes nucléaires ont implicitement ou explicitement fait l'objet de menaces nucléaires de la part de certains États dotés d'armes nucléaires, qui contrevenaient ainsi aux obligations qui leur incombaient au titre de la Charte des Nations Unies. Le Groupe appelle également à engager des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances l'emploi ou la menace d'armes nucléaires, conformément à la résolution 72/59 de l'Assemblée générale.

Le Groupe se déclare préoccupé par les doctrines de défense stratégique des États dotés d'armes nucléaires et d'un groupe d'États, qui argumentent en faveur de l'emploi ou de la menace d'emploi des armes nucléaires. Il considère à cet égard qu'il convient de diminuer véritablement et de toute urgence le rôle des armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité, afin de réduire au minimum le risque d'emploi de ces armes et de faciliter leur élimination. Dans ce contexte, le Groupe réaffirme son soutien indéfectible aux objectifs énoncés dans la résolution 72/41 de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 2017, sur la « Réduction du danger nucléaire », ainsi que dans la résolution 71/53 de l'Assemblée générale sur la « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ».

Le Groupe souligne qu'il importe de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, y compris à l'adhésion de tous les États dotés d'armes nucléaires, qui devrait, notamment, contribuer au processus de désarmement nucléaire. Il réaffirme que, pour atteindre pleinement les objectifs énoncés dans le Traité, il est essentiel que tous les États signataires, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, demeurent attachés à la cause du désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et exprime sa détermination à promouvoir le multilatéralisme comme principe fondamental des négociations dans ce domaine. À cet égard, le Groupe appuie sans réserve les objectifs énoncés dans la résolution 72/48 de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 2017, sur la « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ».

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se déclarent déçus et vivement préoccupés par le fait que trois États parties, dont deux portent une responsabilité particulière en tant que dépositaires du Traité sur la non-prolifération et en tant que coauteurs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, ont empêché l'obtention d'un consensus sur le projet de document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération de 2015, y compris sur le processus devant conduire à l'établissement, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, prévu dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Cette attitude pourrait nuire aux efforts tendant à renforcer globalement le régime du Traité. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité réaffirment que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient constitue encore la base sur laquelle une telle zone doit être créée et que cette résolution reste d'actualité jusqu'à sa pleine application. Ils expriment aussi leur profonde préoccupation quant au fait que la résolution de 1995 n'a pas été appliquée et, selon les termes du paragraphe 6 de la résolution, engagent « tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à offrir leur coopération et à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que soit rapidement créée par les parties régionales une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive (...) au Moyen-Orient », et affirment à nouveau que les coauteurs de ladite résolution doivent prendre sans plus tarder toutes les mesures qui s'imposent aux fins de sa pleine mise en œuvre. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité se déclarent extrêmement préoccupés par le fait que, la résolution de 1995 n'étant toujours pas

appliquée, à l'encontre des décisions prises aux Conférences des Parties chargées de l'examen du Traité pertinentes, la crédibilité du Traité s'en trouve entamée et le savant équilibre entre ses trois piliers rompu, sachant que la prorogation illimitée du Traité est inextricablement liée à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Dans ce contexte, les membres du Groupe des 21 parties qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires réaffirment qu'il est urgent qu'Israël adhère sans plus tarder au Traité et que toutes ses installations nucléaires soient soumises aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'absence d'accord sur un document final risquant d'affaiblir le régime établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité soulignent que tous les engagements pertinents pris en 1995, 2000 et 2010, en particulier l'engagement sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire, demeurent valables, et ils en réclament la pleine et prompte mise en œuvre.

Le Groupe des 21 souhaite également réaffirmer le droit inaliénable qu'a chaque État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

Le Groupe des 21 réaffirme qu'il est disposé à contribuer de manière constructive aux travaux de la Conférence et rappelle, à cet égard, ce qui est énoncé dans les documents portant les cotes CD/36/Rev.1, CD/116, CD/341, CD/819, CD/1388, CD/1462, CD/1570, CD/1571, CD/1923, CD/1938, CD/1959, CD/1999, CD/2044, CD/2063 et CD/2099, que le Groupe a soumis à cette fin.

Le Groupe des 21 prend note des discussions informelles de fond et interactives qui se sont tenues à la Conférence du désarmement, du 21 au 23 mai 2014, conformément au programme d'activités de la session de 2014 figurant dans le document CD/1978, les 11 et 18 juin 2015, conformément au programme d'activités de la session de 2015 figurant dans le document CD/2021, et du 8 au 10 août 2017 dans le cadre du groupe de travail sur la voie à suivre créé en application de la décision CD/2090.

Compte tenu de son profond attachement au désarmement nucléaire et à un monde exempt d'armes nucléaires, le Groupe des 21 se déclare de nouveau en faveur des mesures concrètes suivantes :

- a) Réaffirmation, par les États dotés d'armes nucléaires, de leur engagement sans équivoque d'éliminer complètement les armes nucléaires ;
- b) Élimination du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité ;
- c) Adoption, par les États dotés d'armes nucléaires, de mesures propres à réduire le danger nucléaire, telles que la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires et la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ;
- d) Négociation d'un instrument universel, non soumis à conditions et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes ;
- e) Négociation à la Conférence du désarmement d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi ou la menace de ces armes et sur leur destruction, en vue de l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Pour conclure, le Groupe des 21 souligne avec satisfaction les manifestations qui se sont déroulées dans le monde entier pour marquer, le 26 septembre, la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, dont l'objet est de promouvoir la réalisation de cet objectif par l'organisation d'activités de sensibilisation et d'information du public sur la menace que les armes nucléaires représentent pour l'humanité et sur la nécessité de les éliminer complètement, afin de mobiliser la communauté internationale sur ce sujet et, dans ce contexte, invite les États Membres à prendre part chaque année au niveau de représentation le plus élevé à la réunion plénière que l'Assemblée générale organise sur une journée en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, et invite les États Membres, le système des

Nations Unies, la société civile, les milieux universitaires, les parlementaires, les médias et les particuliers à prendre chaque année de nouvelles mesures pour célébrer cette journée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, de votre précieuse contribution. Je donne maintenant la parole à M. Wood, Ambassadeur et Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de la Conférence du désarmement.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je vous promets de limiter la durée de mon intervention. Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre prise de fonction et de vous assurer de l'appui de mon Gouvernement tout au long de votre mandat.

Monsieur le Président, la période du 28 mai au 22 juin a marqué un triste épisode dans l'histoire de la Conférence du désarmement. La présidence syrienne de la Conférence du désarmement n'a été qu'une parodie pour le multilatéralisme en général, mais surtout pour le système de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement. Quand un régime qui a utilisé à maintes reprises des armes chimiques contre son propre peuple assume la présidence de l'organe qui a négocié la Convention sur les armes chimiques, une convention qui interdit l'emploi de ces armes, il convient de s'interroger sur le signal envoyé aux nombreuses victimes syriennes des crimes commis par le régime.

De l'avis des États-Unis, la présidence syrienne était illégitime et la délégation de ce pays n'avait pas l'autorité morale pour présider cet organe. De nombreuses autres délégations ont refusé de rencontrer les représentants du régime, de nombreux pays ont limité leur représentation diplomatique aux réunions et consultations, et d'autres délégations se sont interrogées sur l'aptitude du régime à assumer la présidence de la Conférence du désarmement. Je voudrais dire aux complices du régime qu'ils sont du mauvais côté de l'histoire et que le peuple syrien finira par leur demander des comptes, à eux et au régime.

En bref, les efforts déployés par le régime pour tenter de présenter sa présidence comme une présidence normale ont essuyé un énorme échec. Il ne s'agissait pas d'une présidence normale. En réalité, elle sortait tellement de l'ordinaire que des campagnes ont été menées sur les médias sociaux pour inciter les membres de la Conférence du désarmement à boycotter la Conférence pendant les quatre semaines de présidence assumée par la Syrie. À l'issue de la première séance plénière de la Conférence du désarmement, après avoir été témoins des tentatives répétées de cette présidence de politiser son rôle, les États-Unis ont décidé de se tenir à l'écart des activités de la Conférence du désarmement pour toute la durée de la présidence occupée par le régime.

Monsieur le Président, je puis vous assurer que la délégation américaine continuera de condamner la Syrie et ses complices pour le recours continu du régime aux armes chimiques et ses violations de l'accord de garanties du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Et même si la Syrie et ses complices affirmeront certainement que les États-Unis et d'autres États aux vues similaires « empoisonnent le climat » à la Conférence du désarmement, comme le Représentant syrien l'a déclaré à la séance plénière du 29 mai, nous continuerons à condamner l'empoisonnement dont le régime et ses forces se rendent coupables à l'encontre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents en Syrie.

Pour réagir à certaines des observations formulées par la distinguée Ministre autrichienne des affaires étrangères, celle-ci a déclaré que les armes nucléaires ne garantissaient pas la sécurité. Ce n'est pas notre opinion. Ces armes assurent la sécurité d'un certain nombre de pays. Comme je l'ai répété à maintes reprises, à l'instar d'autres membres de cet organe, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne contribuera pas à un désarmement concret et effectif, et il ne permettra pas de réduire les stocks mondiaux d'armes nucléaires – pas même d'une seule unité. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'a fait qu'exacerber les dissensions au sein de la communauté du désarmement et, à notre avis, il sape le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Enfin, Monsieur le Président, sur une note plus positive, je tiens à vous donner un bref compte-rendu du sommet qui a eu lieu le 12 juin 2018 à Singapour entre les États-Unis

et la République populaire démocratique de Corée. Le sommet a abouti à la signature d'une déclaration commune dans laquelle le Président Kim Jong-un a réaffirmé son engagement ferme et inébranlable en faveur de la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne et le Président Donald Trump s'est engagé à fournir des garanties de sécurité à la République populaire démocratique de Corée. Le Président Donald Trump a atteint les objectifs qu'il s'était fixés : obtenir de la République populaire démocratique de Corée qu'elle s'engage à dénucléariser la péninsule et établir des relations de travail fructueuses avec le Président Kim Jong-un. Cela marque le début du processus de dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la Corée du Nord. Pour autant que la République populaire démocratique de Corée respecte ses engagements, nous nous réjouissons à la perspective d'établir à terme de nouvelles relations entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, conformément au désir de paix et de prospérité exprimé par les peuples des deux pays. Le Président Donald Trump reconnaît que la République populaire démocratique de Corée recèle un énorme potentiel. Il est également conscient de son aspiration à la sécurité et est disposé à veiller à ce qu'une République populaire démocratique de Corée dénucléarisée soit également une République populaire démocratique de Corée sûre. En signe de bonne foi, les États-Unis suspendront les exercices militaires à grande échelle menés avec la Corée du Sud tant que des négociations productives se poursuivront. Notre engagement en faveur de la défense de la Corée du Sud n'a absolument pas changé.

Comme l'a dit le Président Donald Trump, il attend avec intérêt le jour où les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée pourront être levées. Les États-Unis espèrent pouvoir poursuivre dès que possible les négociations avec la République populaire démocratique de Corée, sous la direction du Secrétaire d'État américain, Mike Pompeo, afin de concrétiser les résultats obtenus lors du sommet entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Excellence. Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence et de vous assurer du plein appui de ma délégation dans vos efforts.

J'ai deux choses à dire : l'une que je dois dire et l'autre que j'aimerais dire. Le devoir d'abord, donc. Bien que nous nous réjouissons de la visite de la Ministre autrichienne des affaires étrangères à la Conférence, nous nous opposons à ce qu'elle appelle les États à adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. En tant qu'État membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le Royaume-Uni s'est joint à la déclaration des Alliés de l'OTAN du 20 septembre, dont je voudrais lire un extrait : « Étant résolus à renforcer la sécurité par la dissuasion, la défense, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, nous, les pays de l'Alliance, ne pouvons appuyer ce traité. Par conséquent, nos obligations juridiques en ce qui concerne les armes nucléaires ne changeront pas. Aussi, nous n'accepterons aucun argument selon lequel ce traité refléterait ou contribuerait de quelque manière que ce soit au développement du droit international coutumier. Nous demandons à nos partenaires et à tous les pays qui envisagent d'appuyer ce traité d'examiner attentivement ses incidences sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. ».

Maintenant, la partie moins formelle. Chers collègues, mon mandat à Genève touche à sa fin après cinq années, et je dois vous dire au revoir. En réfléchissant aux prochaines étapes de mon parcours, non pas à la position que j'occuperai, mais bien à ce que ce rôle me réservera, j'ai pu prendre encore plus clairement conscience du privilège qui m'a été donné de servir ici. Les frustrations ont été nombreuses, mais ce fut tout de même un privilège. Je ne voudrais pas passer pour un lauréat des Oscars, mais je tiens à exprimer quelques remerciements. Je tiens à remercier l'équipe qui travaille en coulisse, le secrétariat, le personnel des services de conférence et les interprètes qui, pour une fois, auront reçu au moins une partie de ma déclaration à l'avance. Je tiens à vous remercier, vous, chers collègues. Que nous ayons trouvé ou non un terrain d'entente, je respecte le professionnalisme dont vous avez fait preuve. J'ai beaucoup appris sur notre profession au cours de ce processus. Enfin, et surtout, je remercie ma délégation. Je suis fier de ce que nous avons accompli ensemble.

Certains profitent de leurs dernières réunions pour exprimer ce qu'ils n'ont pas pu dire au fil des ans. Ce n'est pas mon cas. Dans les limites de la diplomatie, j'ai dit ce que je pensais quand je l'ai pensé et, dans l'ensemble, je ne l'ai pas regretté. Certains profitent de leur dernière réunion pour livrer un message de sagesse, je vous épargnerai un sermon. Mais j'aimerais partager avec vous le message de sagesse de quelqu'un d'autre. Il s'agit d'un poème écrit par Rudyard Kipling. Il s'intitule « Si ». Et voici ce qu'il dit :

Si tu peux voir détruit l'ouvrage de ta vie
Et sans dire un seul mot te mettre à rebâtir,
Ou perdre en un seul coup le gain de cent parties
Sans un geste et sans un soupir ;
Si tu peux être amant sans être fou d'amour,
Si tu peux être fort sans cesser d'être tendre,
Et, te sentant haï, sans haïr à ton tour,
Pourtant lutter et te défendre ;

Si tu peux supporter d'entendre tes paroles,
Travesties par des gueux pour exciter des sots,
Et d'entendre mentir sur toi leurs bouches folles
Sans mentir toi-même d'un mot ;
Si tu peux rester digne en étant populaire,
Si tu peux rester peuple en conseillant les rois,
Et si tu peux aimer tous tes amis en frères,
Sans qu'aucun d'eux soit tout pour toi ;

Si tu sais méditer, observer et connaître,
Sans jamais devenir sceptique ou destructeur ;
Rêver, mais sans laisser ton rêve être ton maître,
Penser sans n'être que penseur ;
Si tu sais être dur, sans jamais être en rage,
Si tu sais être brave et jamais imprudent,
Si tu sais être bon, si tu sais être sage,
Sans être moral et pédant ;

Si tu peux rencontrer Triomphe après Défaite,
Et recevoir ces deux menteurs d'un même front,
Si tu peux conserver ton courage et ta tête
Quand tous les autres les perdront ;
Alors les Rois les Dieux la Chance et la Victoire
Seront à tout jamais tes esclaves soumis,
Et, ce qui vaut bien mieux que les Rois et la Gloire,
Tu seras un homme mon fils !

Ce poème a été écrit il y a plus de cent vingt ans. C'est un produit de son temps, et j'espère que les dames présentes dans l'assemblée ne s'en offusqueront pas. Je ne l'ai pas lu parce qu'il met l'accent sur la masculinité, mais parce que je trouve que c'est la recette idéale pour le diplomate multilatéral. Aussi, chers collègues, pour conclure, je vous invite à ne pas vous laisser entraîner par le mauvais comportement des autres ou par la recherche du plus petit dénominateur commun, mais plutôt à chercher à vous élever au-dessus de celui-ci ; à ne pas regretter les résultats du passé, mais plutôt à chercher à façonner les résultats de demain ; à vous rappeler que nos successeurs devraient tirer parti de nos efforts tout comme nous avons pu tirer parti de ceux de nos prédécesseurs. Et enfin, et surtout, je vous encourage à exploiter au mieux le temps dont vous disposez. Je peux vous dire qu'il passe bien trop vite.

Le Président : Merci, Excellence, pour votre intervention, et je crois que les applaudissements que l'on vient d'entendre témoignent vraiment de l'estime que les membres ici présents et les délégations ont envers vous, et je pense que maintenant, alors que vous quittez cette Conférence du désarmement, vous n'aurez que des louanges des différentes délégations. Bien que je n'aie pas eu l'occasion de travailler avec vous personnellement, je sais que vous avez fait un excellent travail et que vous avez bien représenté votre pays, et je vous félicite pour tout cela. De collègue à collègue, je crois

qu'en tant que diplomates, nous sommes tous tenus de représenter nos pays et d'agir dans le cadre d'une concertation qui devrait prendre en compte les intérêts des uns et des autres et l'assurance de bien agir pour faire progresser le multilatéralisme, parce qu'autrement, il n'y aurait pas de sens à nous réunir ici en tant qu'États membres, si nous ne travaillons pas ensemble dans un cadre de respect, dans un cadre de compréhension mutuelle des situations des uns et des autres, et je crois, pour le peu de temps que j'ai eu à vous voir agir et représenter les positions de votre pays, que vous avez bien fait votre travail, et je vous félicite pour cela. Au nom de la Conférence du désarmement, si toutes les délégations me le permettent, je voudrais vous souhaiter une bonne continuation et le meilleur dans vos futurs travaux et activités. Merci, Excellence, et bonne chance. Maintenant, je ne sais pas s'il y a d'autres délégations. Voilà, nous avons un autre distingué Ambassadeur qui souhaite prendre la parole. C'est le Représentant permanent de l'Allemagne, S. E. M. Biontino. Vous avez la parole, Excellence.

M. Biontino (Allemagne) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de la pleine coopération de ma délégation. L'Allemagne reste, comme toujours, attachée à un multilatéralisme efficace et fondé sur des valeurs. En tant que telle, la Conférence du désarmement est un élément central de l'architecture actuelle de la maîtrise des armements et du désarmement. Nous devons déployer tous les efforts possibles pour qu'elle redevienne une instance de négociation efficace en matière de maîtrise des armements et de désarmement multilatéraux.

Les orateurs précédents ont déjà évoqué la crise nucléaire dans la péninsule coréenne. Qu'il me soit permis d'exposer la position de mon pays. Nous espérons que le sommet de Singapour a ouvert la voie à un processus qui conduira à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Voilà le genre d'approche diplomatique que nous aimerions retrouver dans la résolution des questions de désarmement à l'échelle mondiale. Nous espérons vivement que la République populaire démocratique de Corée saisira cette occasion en prenant des mesures concrètes et vérifiables en vue de la dénucléarisation.

Puisque je quitte le service diplomatique allemand, Monsieur le Président, je souhaiterais formuler quelques remarques d'adieu, avec votre indulgence. Comme l'a déjà souligné mon cher ami, l'Ambassadeur du Royaume-Uni, ces discours d'adieu peuvent ressembler à un récit de ce que la personne en partance prétend avoir accompli pendant son mandat ou à un rappel à l'assemblée des actions qu'il conviendra de prendre après son départ. Je vous épargnerai cela et j'essaierai d'être bref.

Cependant, je tiens moi aussi à commencer par une citation d'un poète bien connu. Elle est tirée de *Faust*, de Johann Wolfgang von Goethe. La voici : « Celui qui toujours s'efforce, nous pouvons le délivrer. ». Au cours des cinq dernières années, j'ai été témoin des efforts que nous avons tous déployés pour que la Conférence du désarmement se remette au travail. Nous y sommes parvenus en partie. Nous disposons d'un calendrier d'activités en 2014 et 2015, suivi, en 2017, par le groupe de travail sur la voie à suivre et, cette année, nous sommes parvenus à créer des organes subsidiaires chargés d'envisager l'adoption de mesures efficaces, y compris des instruments juridiques pour les négociations. Tout ce dont nous avons besoin pour réaliser des progrès substantiels, c'est la volonté politique de chacun d'entre nous.

Permettez-moi de poursuivre sur un plan plus personnel. En cette période de crise, il est parfois utile de nous rappeler pourquoi nous nous engageons en faveur de la maîtrise des armements et du désarmement multilatéraux. Tout d'abord, je tiens à rappeler que la dimension humanitaire de la maîtrise des armements et du désarmement est largement reconnue comme étant une réalité, qu'il s'agisse des armes nucléaires, des autres armes de destruction massive ou, sur le plan classique, des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions, de certaines autres armes classiques, des systèmes létaux autonomes et des engins explosifs dans des zones peuplées. Pour beaucoup d'entre nous, notre engagement en faveur de la maîtrise des armements et du désarmement se fonde principalement sur les efforts visant à promouvoir un commerce légitime des armes et à réduire autant que possible les conséquences humanitaires de l'utilisation de ces dernières. Pour bon nombre d'entre nous, cela va de pair avec les aspects de la maîtrise des armements et du désarmement liés à la politique de sécurité. L'un des principes de base d'une approche

coopérative en matière de sécurité est le suivant : « des niveaux de sécurité plus élevés avec des niveaux d'armement plus faibles ». À la fin de la guerre froide en Europe, ce paradigme n'avait plus été remis en question depuis longtemps et il avait fait ses preuves. Aujourd'hui, cependant, nous devons nous efforcer de le redynamiser. Les gains unilatéraux ou la quête de supériorité sont bien trop souvent privilégiés. En fin de compte, le point essentiel – et j'espère qu'il sera convaincant – est la sécurité de notre population. Un troisième facteur, souvent négligé, est la dimension de la maîtrise des armements et du désarmement qui a trait à l'économie et au développement. La paix est une condition préalable au développement mondial durable et, dans le même temps, elle permet de dégager des ressources substantielles en faveur de ce développement. Toutefois, et c'est très regrettable, un large consensus semble se dégager sur le fait que le contexte de sécurité très difficile que nous connaissons actuellement ne se prête pas à l'adoption d'approches innovantes et à l'accomplissement de progrès considérables pour la conclusion de nouveaux accords. L'expression « architecture de maîtrise des armements et de désarmement » est souvent utilisée dans ce contexte. En effet, il arrive parfois que les architectes soient sollicités pour imaginer de grands projets innovants. L'espoir que de telles entreprises se réalisent aujourd'hui et donnent des résultats concrets semble peu probable. De plus petites avancées ont peut-être plus de chance d'aboutir. Pour rester dans l'analogie de l'architecture, nous vivons à une époque où les ingénieurs civils sont nécessaires pour consolider les structures, renforcer les éléments les plus fragiles et améliorer la mise en œuvre. Au vu des défis posés par le contexte de sécurité actuel, ce n'est pas une mince affaire. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, a exposé les tâches que nous, ingénieurs, devrions mener à bien. Le désarmement au secours de l'humanité, pour sauver des vies et pour les générations futures – un défi en soi. Pour revenir à la citation de Goethe, pour être délivrés, nous devons continuer à déployer de sérieux efforts, et nous devons le faire avec acharnement.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, il fait un temps magnifique dehors : c'est pourquoi mon bon ami l'Ambassadeur Rowland et moi-même avons organisé aujourd'hui une réception d'adieu. Vous y êtes tous les bienvenus. Nous vous donnons rendez-vous à 18 h 30 au Club de la presse de Genève, « La Pastorale ».

Le Président : Merci, Excellence. Encore une fois, les applaudissements que l'on vient d'entendre sont les témoignages de votre rôle très apprécié ici, au sein de la Conférence du désarmement. Vous aussi, vous avez cité un poème comme notre collègue qui s'est exprimé avant vous, l'Ambassadeur Rowland. Si j'avais su auparavant que vous alliez tous les deux quitter cette conférence et terminer votre mandat ici, j'aurais moi-même préparé un poème, mais en arabe, parce que, comme vous le savez, nous sommes très forts en poésie. Je me rappelle que lorsque je suis venu ici la première fois, il y a trois ans et demi, l'une des premières activités a été d'organiser une manifestation parallèle avec vous-même et votre équipe sur la question des armes biologiques. C'était dans le cadre de la coopération entre l'Allemagne et la Tunisie. J'ai beaucoup apprécié votre rôle très actif, votre engagement dans le domaine du désarmement, et nous apprécions beaucoup le rôle de leader que l'Allemagne joue dans ce domaine. J'imagine que toutes les délégations apprécient votre engagement et votre dynamisme, ne serait-ce que par le fait que vous présidez l'organe subsidiaire 4 sur les garanties de sécurité négatives. Je crois que c'est là aussi un témoignage de l'appréciation et de la confiance de cette Conférence à l'égard de votre personne. Ainsi qu'à notre collègue qui s'est exprimé avant vous, l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui lui aussi va nous quitter, je vous souhaite tout le succès dans vos futures activités et une bonne continuation, et je vous remercie, au nom des membres de la Conférence.

J'ai vu tout à l'heure que S. E. l'Ambassadeur de la République arabe syrienne souhaitait exercer son droit de réponse. Excellence, vous avez la parole.

M. Aala (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter et de vous assurer de notre plein appui dans l'exercice de vos fonctions. Depuis son adhésion à la Conférence en 1996, la République arabe syrienne a toujours accordé une attention toute particulière au rôle et au mandat de la Conférence en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous sommes fiers d'avoir

contribué, sous la présidence syrienne en 1998, à dégager un consensus sur l'un des derniers programmes de travail sur lequel la Conférence a pu se mettre d'accord et qui, avec l'adoption de la décision figurant dans le document CD/1501, a permis de relancer les travaux de fond de la Conférence.

Nous regrettons de ne pas avoir été en mesure de reproduire ce succès cette année, en raison des perturbations politiques provoquées par les États-Unis au cours des dernières semaines dans le but d'entraver le déroulement des travaux de la Conférence. En violation du règlement intérieur, les États-Unis ont tenté de forcer la Conférence à fonctionner sans Président. Ils ont toutefois essuyé un échec à cet égard, mais ont continué à répandre leurs idées fantasques en dehors de la salle du Conseil, tandis qu'en ses murs, la Conférence a poursuivi ses travaux d'une manière responsable et professionnelle. Aujourd'hui encore, les États-Unis tentent sans relâche de perturber les travaux de la Conférence et de ses organes subsidiaires. Nous devons prendre position contre de tels comportements.

Afin de montrer toute l'ampleur de la manipulation et de la politique de deux poids, deux mesures pratiquées par les États-Unis, je me contenterai de citer une phrase de la déclaration faite par l'Ambassadeur des États-Unis dans cette salle le 22 août 2017 : « Les tentatives visant à saper la Conférence ou à mettre fin à ses travaux en poursuivant un autre ordre du jour ne devraient pas être acceptées par cette instance. ». Monsieur le Président, mon pays déplore ces tentatives de politisation opérées par les États-Unis, ainsi que leur insistance à soulever des questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour adopté au début de l'année. Nous condamnons également les affirmations exagérées de certains États qui vont au-delà des normes et des règles sur lesquelles la Conférence et son règlement intérieur ont été fondés. Nous nous opposons en particulier à toute tentative des États-Unis d'assumer le rôle de juge, se réservant alors le droit de délivrer des certificats de bonne conduite à d'autres, ou le rôle de policier, en insistant pour agir unilatéralement en marge du droit pour faire appliquer ses propres règles moralement sélectives.

Chaque personne ici présente sait que les États-Unis, qui estiment pouvoir faire la leçon aux autres États sur le respect de leurs obligations conventionnelles, se sont soustraits à leurs propres obligations concernant l'élimination des armes nucléaires, notamment à leurs obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération nucléaire, lorsqu'ils ont intégré des doctrines nucléaires dans leur dernière stratégie nationale de sécurité et que leur Président s'est vanté de la taille de ses boutons de lancement et a menacé de recourir à ses armes nucléaires. Nous savons tous que les États-Unis, en insistant pour se soustraire à leur obligation légale de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, ont empêché la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015 d'adopter son document final. Nous savons tous que les États-Unis refusent, sous des prétextes fallacieux, de s'acquitter de leur obligation d'éliminer leur arsenal d'armes chimiques, le plus important au monde, et ce, même après l'échéance fixée. Pourtant, ils continuent à faire la morale aux autres États quant au respect de la Convention sur les armes chimiques.

Les États-Unis ont porté des accusations au sujet de l'emploi d'armes chimiques en Syrie et des personnes qui devraient en être tenues responsables. Pourtant, compte tenu de leur vaste expérience de l'emploi d'armes chimiques pendant les guerres qu'ils ont menées dans les années 1960 et 1970, les États-Unis comprennent mieux que quiconque les circonstances militaires qui pourraient conduire à l'emploi d'armes chimiques détenues par un État qui est disposé à les utiliser sans hésitation, comme les États-Unis. Ils sont aussi parfaitement conscients du nombre de victimes que ces armes peuvent causer. Forts de cette expérience, les États-Unis savent que leurs accusations portées contre le Gouvernement syrien sont fabriquées de toutes pièces et sont insensées. En effet, la Syrie ne possède pas d'armes chimiques et ne dispose pas non plus de l'infrastructure ou des capacités militaires nécessaires pour les utiliser. En outre, aucun incident n'a fait autant de victimes que ce à quoi on pourrait s'attendre à la suite de l'utilisation de ce type d'armes de destruction massive.

J'exhorte les États-Unis à cesser leurs campagnes insensées, à cesser de tenir le même discours ennuyeux qui n'a servi qu'à exposer leurs propres motifs et objectifs. Je prie les États-Unis de se concentrer plutôt sur l'ordre du jour, le mandat et le rôle de la Conférence. Ce n'est qu'à cette condition que les membres de cette assemblée pourront se

féliciter de la reprise des travaux de la Conférence, une fois qu'elle aura cessé d'être la proie des intérêts et des préoccupations politiques des États-Unis. La déclaration du Représentant des États-Unis en réponse à celle de la Ministre autrichienne des affaires étrangères sur la question des armes nucléaires nous montre clairement quelle partie se trouve du mauvais côté de l'histoire. En parlant de la déclaration de la Ministre autrichienne des affaires étrangères, je voudrais revenir sur ce qu'elle a dit au sujet de la session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques.

Les États-Unis et leurs alliés ont récemment mené une vaste campagne pour convoquer une session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques. Le véritable objectif de cette session extraordinaire est de franchir une nouvelle étape dans la provocation et d'utiliser de fausses allégations concernant l'emploi présumé d'armes chimiques en autorisant le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à créer un nouveau mécanisme pour identifier les personnes qui emploient ces armes chimiques. Toutefois, cela ne concerne ni le mandat ni le rôle du Directeur général. La Convention sur les armes chimiques, qui a été négociée au sein de cette instance, ne contient pas une seule disposition qui prévoit la création d'un tel mécanisme. La Convention dispose clairement que, si la situation est particulièrement grave et urgente, les informations et conclusions pertinentes doivent être portées directement à l'attention du Conseil de sécurité. Ce à quoi nous assistons actuellement n'est donc qu'une tentative effrontée de manipuler la Convention et de déformer l'interprétation de ses dispositions, afin de permettre aux États intéressés de créer un nouveau mécanisme dont ils auront le contrôle et dont les conclusions rejoindront leurs désirs et intérêts politiques. Nous sommes témoins d'une manœuvre qui vise à utiliser une organisation purement technique – l'OIAC – pour contourner le mandat du Conseil de sécurité et perturber ainsi les travaux de l'un des mécanismes de désarmement et de non-prolifération les plus efficaces. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président : Chers collègues, je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous devrions terminer à 13 heures. Donc, dans vos déclarations s'il vous plaît, prenez en compte cette contrainte de temps. Je vais maintenant donner la parole à l'Ambassadeur de la République de Corée.

M. Lee Jang-keun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, permettez-moi de me joindre aux autres orateurs et de vous féliciter pour votre accession à la présidence. Je suis convaincu que votre direction compétente contribuera à faire avancer les travaux de cet organe en atténuant la polarisation qui prévaut dans cette salle. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation dans les efforts que vous déploierez à cette fin. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs de l'Argentine et du Maroc. Il me tarde de travailler en étroite collaboration avec eux. Je souhaite également saluer, non sans une certaine tristesse, nos collègues qui nous quittent, les Ambassadeurs Rowland et Biontino. Je leur souhaite tout le succès possible dans leurs entreprises futures.

Monsieur le Président, au cours de votre présidence, les cinq organes subsidiaires clôtureront leurs travaux de fond, à l'exception d'une seule session qui sera consacrée à leurs rapports respectifs. Au cours des six dernières semaines, l'échange de vues générales et les exposés d'experts au sein des organes subsidiaires se sont révélés très utiles pour approfondir notre compréhension des principaux enjeux. Dans le même temps, nous avons encore été témoins, au cours de ce processus, du fossé toujours plus profond qui sépare nos opinions et des priorités contradictoires parmi les pays membres. Nous devons toutefois garder à l'esprit que le dialogue entre les délégations est l'outil le plus utile pour renforcer la confiance mutuelle, condition préalable à l'instauration d'un climat propice à de futures négociations.

En ce qui concerne la situation dans la péninsule coréenne, évoquée par plusieurs orateurs, dont la Ministre de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de l'Autriche, ma délégation tient à remercier le Représentant des États-Unis pour les informations et le compte-rendu qu'il a communiqués au sujet du premier sommet historique entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée qui a eu lieu à Singapour le 12 juin dernier. Cet événement met en valeur l'importance du dialogue. Nous nous réjouissons et nous félicitons de la réussite du sommet, au cours duquel les deux

dirigeants se sont clairement engagés à œuvrer dans le sens d'une dénucléarisation complète de la péninsule coréenne, à établir de nouvelles relations entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée et à instaurer un régime de paix durable et stable dans la région.

Comme l'a dit mon Président, il ne s'agit pas simplement d'une victoire pour les États-Unis ou pour la Corée du Nord et la Corée du Sud, mais bien d'une consécration pour la communauté internationale pacifique dans son ensemble. Sur la base de la déclaration commune du sommet, nous espérons sincèrement ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire pour la paix et la coopération, laissant derrière nous les périodes sombres de guerre et de confrontation. Il est désormais impératif de concrétiser pleinement et rapidement les engagements pris dans la déclaration commune, notamment dans le cadre des négociations de suivi entre Washington et Pyongyang. Nous venons tout juste d'entamer un long voyage et nous savons tous que le chemin à parcourir sera parsemé d'embûches et d'obstacles. Toutefois, nous espérons qu'en conjuguant notre volonté et notre sagesse collectives, nous parviendrons à les surmonter et à atteindre enfin notre destination, à savoir une péninsule coréenne dénucléarisée, pacifique et prospère. Au cours de ce voyage, nous travaillerons en étroite collaboration avec nos voisins et la communauté internationale, y compris les États membres de cet auguste organe. Nous invitons toutes les délégations présentes dans cette salle à réaffirmer leur appui et leur encouragement indéfectibles aux efforts que nous déployons pour écrire un nouveau chapitre de l'histoire.

Enfin, Monsieur le Président, j'espère sincèrement que les progrès accomplis dans la dénucléarisation de la péninsule coréenne donneront à leur tour un nouvel élan aux travaux de la Conférence du désarmement et à l'exécution de son mandat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Je donne la parole au Représentant du Japon.

M. Ono (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite tout d'abord pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et je vous assure de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation tout au long de votre mandat. Je tiens à exprimer notre gratitude à Son Excellence la Ministre fédérale de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de l'Autriche pour avoir pris le temps de se joindre à cet auguste organe et de s'exprimer devant lui. Au nom de la mission japonaise, je souhaite également remercier l'Ambassadeur Rowland et l'Ambassadeur Biontino pour le dévouement et l'appui indéfectible qu'ils ont témoignés à notre égard.

Monsieur le Président, en février de cette année, lors du débat de haut niveau de la Conférence du désarmement, le Vice-Ministre japonais des affaires étrangères, M. Manabu Horii, a salué la création des cinq organes subsidiaires. Il a d'ailleurs proposé trois concepts clefs, à savoir un ordre du jour plus ciblé, une approche plus formelle et une attitude plus souple. J'espère donc que les discussions et délibérations de fond au sein des organes subsidiaires aboutiront à l'adoption d'un programme de travail. Les réunions des organes subsidiaires en sont déjà à mi-parcours, et j'ai été personnellement encouragé de voir le débat interactif très animé qui s'est tenu hier au sein de l'organe subsidiaire 1. Le Japon jugera les débats fructueux si une valeur ajoutée peut être apportée aux travaux menés par le groupe de travail sur la voie à suivre l'année dernière. Gardant ces trois concepts clefs à l'esprit, le Japon est déterminé à poursuivre sa participation aux débats.

En ce qui concerne la situation actuelle dans la péninsule coréenne, il est très important que le Président Kim Jung-un réaffirme son intention de procéder à la dénucléarisation complète de la péninsule et s'y engage clairement dans un document écrit. Il est évidemment impératif de veiller à ce que les résultats du sommet entre les États-Unis et la Corée du Nord débouchent sur des actions concrètes dans le chef de la Corée du Nord. Nous assurerons une coordination étroite et approfondie avec les États-Unis, ainsi qu'avec les États-Unis et la République de Corée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Chine, qui sera suivi du Représentant du Brésil.

M. Li Chunjie (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence. Je suis

convaincu que la Conférence, sous votre conduite, accomplira de nouvelles avancées dans ses travaux grâce à votre expérience diplomatique de longue date. La délégation chinoise appuiera pleinement votre travail. Je saisis également cette occasion pour remercier les quatre Présidents qui vous ont précédés, dont l'Ambassadeur de Syrie, M. Aala, pour les efforts louables qu'ils ont déployés afin de faire progresser les travaux de la Conférence. En outre, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Ambassadeurs de l'Argentine et du Maroc qui prennent leurs fonctions, et faisons nos adieux aux Ambassadeurs de l'Allemagne et du Royaume-Uni qui nous quittent.

Monsieur le Président, après la deuxième partie de la session de cette année de la Conférence, les cinq nouveaux organes subsidiaires ont officiellement commencé leurs travaux, en échangeant de manière honnête et approfondie leurs vues sur les questions importantes intéressant toutes les parties, et font preuve d'une bonne dynamique. Je suis convaincu que, grâce aux efforts conjoints des Présidents de la Conférence, des coordonnateurs des organes subsidiaires et de toutes les parties concernées, les discussions au sein des organes subsidiaires progresseront, permettant ainsi de produire enfin un rapport qui reflétera de manière objective ces discussions et fera l'objet d'un consensus de la part de toutes les parties. La Chine poursuivra ses efforts en ce sens.

Le Président : C'est moi qui vous remercie. J'ai sur ma liste le Brésil et l'Australie, et nous allons écouter ensuite le droit de réponse des États-Unis d'Amérique, puis la France et le dernier orateur, la République populaire démocratique de Corée. Je suggère qu'il soit le dernier orateur sur cette liste. S'il y a lieu, si d'autres délégations souhaitent prendre la parole, ce sera lors de la prochaine séance. Si vous en convenez, nous allons arrêter la liste à ce stade, à 13 heures.

M. Aala (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, si le droit de réponse à notre déclaration est exercé, je tiens à exercer à nouveau mon droit de réponse.

Le Président (*parle en arabe*) : Je comprends votre position, mais nous devons clore la séance. Je ne sais pas trop comment procéder. Je ne pense pas qu'il existe de règles spécifiques concernant la prise de parole, la clôture de la séance ou la suspension du droit de réponse des États. Tous les États disposent bien entendu d'un droit de réponse légitime, mais nous devons clore la séance à 13 heures. Je suis disposé à continuer si vous l'êtes aussi, mais je ne pense pas que l'interprétation sera disponible si nous continuons après 13 heures. Je suis prêt à continuer après cette échéance, mais je ne sais pas ce qu'en pensent les autres délégations. Je remercie les interprètes, qui ont fait savoir qu'ils étaient prêts à continuer à travailler jusqu'à 13 h 10. Merci beaucoup. Dans ce cas, nous devons terminer à 13 h 10. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de la pleine coopération et de l'appui sans réserve de ma délégation.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue parmi nous aux Représentants permanents de l'Argentine et du Maroc et à les assurer de la volonté du Brésil de coopérer et de collaborer avec leurs équipes à ce que je considère comme notre objectif commun, à savoir permettre à la Conférence du désarmement de redevenir une instance de premier plan pour examiner et négocier les questions de désarmement.

Je tiens à remercier la Ministre autrichienne des affaires étrangères de nous avoir consacré une partie de son emploi du temps chargé pour nous faire part des positions et des vues de l'Autriche sur les défis les plus importants de notre temps dans le domaine du désarmement. En tant que membre coresponsable, avec l'Autriche, du groupe restreint de pays qui se sont mobilisés pour mettre en lumière les conséquences catastrophiques de l'emploi ou de la menace d'emploi d'armes nucléaires et de leur simple existence, nous souscrivons pleinement aux vues exprimées par la Ministre sur cette question, notamment la manière dont elle a décrit et évalué la négociation et la pertinence du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Enfin, ayant rejoint plus récemment le cercle des représentants pour les affaires de désarmement à Genève, j'ai manqué la majeure partie du mandat des Ambassadeurs Rowland et Biontino dans cet auguste organe au cours duquel ils ont représenté leur pays, mais j'y ai passé suffisamment de temps pour apprécier pleinement l'ampleur de leur expérience, de leurs connaissances, de leurs capacités et de leur amabilité. Je souhaite aux Ambassadeurs Rowland et Biontino et à leur famille tout le succès possible dans leurs futures entreprises. Merci.

Le Président : C'est moi qui vous remercie. Je donne la parole à la délégation australienne.

M^{me} Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, et félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence. Je me réjouis de travailler avec vous.

L'Australie se félicite des résultats obtenus lors du sommet historique qui s'est tenu le 12 juin entre le Président des États-Unis, Donald Trump, et le dirigeant nord-coréen, Kim Jong-un. La Déclaration de Singapour réaffirme officiellement l'engagement de la Corée du Nord en faveur d'une dénucléarisation complète pris dans la Déclaration de Panmunjom pour la paix, la prospérité et la réunification de la péninsule coréenne, du 27 avril 2018. Les participants au sommet ont fait un pas dans la bonne direction. Nous attendons avec intérêt la poursuite du dialogue et des efforts diplomatiques en vue de concrétiser ces objectifs. La Corée du Nord doit maintenant prendre des mesures concrètes et vérifiables pour honorer ses engagements. Elle demeure liée par les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies interdisant ses programmes nucléaires et de missiles balistiques. L'Australie continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires afin de coordonner les actions en faveur de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne.

Monsieur le Président, je conclurai aussi sur une note très personnelle en remerciant les Ambassadeurs Rowland et Biontino pour leurs services, et en faisant deux brèves remarques. J'ai souvent évoqué dans cette salle la valeur du mentorat et du partage d'expertise avec des collègues qui n'ont pas passé autant de temps que nous dans cette Conférence ; je pense qu'ils illustrent tous les deux cette valeur. Ils sont aussi ce que je qualifierais de « porteurs » dans notre communauté. Ils se sont portés volontaires pour occuper divers postes, ils ont toujours coopéré, ils ont partagé leur expérience et ils se sont engagés de façon interactive, et je pense que nous avons tous beaucoup à apprendre de l'exemple qu'ils nous ont donné. Je tiens donc à les remercier très sincèrement.

Le Président : Merci pour votre déclaration et vos sentiments à l'égard des collègues qui vont nous quitter.

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

Je donne la parole au Représentant des États-Unis, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Avant d'exercer mon droit de réponse, je souhaite ajouter quelques mots sur nos deux collègues qui nous quittent. L'Ambassadeur Biontino a été un collègue très important pour ma délégation ; il a toujours été un grand ami et il nous manquera beaucoup. Je voudrais dire à mon collègue, M. Rowland, l'Ambassadeur du Royaume-Uni, que ce fut un réel plaisir et un honneur de travailler avec lui aussi étroitement ici, dans la lignée des relations si particulières qui unissent les États-Unis et le Royaume-Uni. Nous avons entretenu un partenariat très particulier et il nous manquera énormément ici, et je crois que tout le monde dans cette salle sera d'accord avec moi. Je sais que nos chemins se croiseront à nouveau, mais je tiens à lui dire qu'il compte un grand ami en cet organe, en la personne de l'Ambassadeur Wood.

Pour revenir à mon droit de réponse, Monsieur le Président, je serai bref. La Syrie a déclaré avoir exercé sa présidence avec succès. Je ne suis pas certain du succès qu'elle a obtenu. Le pays est un paria sur la scène internationale, il n'a aucune crédibilité, il a violé à plusieurs reprises la Convention sur les armes chimiques. Si des tentatives ont été menées sous sa présidence pour politiser les travaux de la Conférence du désarmement, c'est bien la

Syrie qui en a été responsable. Les accusations concernant des violations du règlement intérieur sont tout simplement ridicules. En raison de la perpétration d'actes graves, une session extraordinaire de la Conférence des États parties se tient en ce moment même à La Haye. La Syrie a violé plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Il ne fait aucun doute qu'elle emploie des armes chimiques contre son propre peuple. Et, comme je l'ai déjà dit, le régime devra répondre de ses crimes contre sa propre population. Je n'aurai de cesse de dénoncer ses crimes et ses violations de la Convention sur les armes chimiques, qui a été négociée par cet auguste organe. J'en ai terminé avec mon droit de réponse.

Le Président : Merci. Je donne la parole au Représentant de la France.

M. Riquet (France) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous dire à quel point la France se réjouit de voir la Tunisie présider notre assemblée. Nous sommes convaincus que sous votre autorité, et grâce à votre expérience, cette Conférence pourra enfin renouer avec un dialogue apaisé et constructif. Vous pouvez en tout état de cause compter sur le plein soutien de la France dans vos efforts. Je souhaite par ailleurs saluer les deux nouveaux ambassadeurs qui nous ont rejoints, l'Ambassadeur d'Argentine et l'Ambassadeur du Maroc, et leur souhaiter la bienvenue. Je peux aussi les assurer du plein soutien et de la pleine coopération de la France dans l'exercice de leurs fonctions.

Monsieur le Président, je souhaite réagir à l'appel à rejoindre le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires que nous avons entendu au début de cette séance. Je souhaite notamment préciser le fait que chercher à interdire les armes nucléaires par un traité qui n'engagera aucun État possédant effectivement des armes nucléaires ne sera pas efficace. Cela ne réduira pas les arsenaux nucléaires. Cela ne renforcera la sécurité d'aucun État. Cela ne contribuera pas à la paix et à la stabilité internationales. Cette initiative risque même d'avoir l'effet inverse et de créer des divisions et des divergences à un moment où une approche unifiée de la prolifération et des menaces pour la sécurité est plus nécessaire que jamais. Le Traité sur l'interdiction va à l'encontre de l'actuel dispositif de non-prolifération et de désarmement et risque de fragiliser le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui est au cœur des initiatives mondiales de non-prolifération et de désarmement depuis près de cinquante ans, ainsi que le régime des garanties de l'AIEA qui étaye ce Traité. Pour ces multiples raisons, la France n'entend pas adhérer à cet instrument. Ce Traité ne nous lie pas et ne nous crée pas de nouvelles obligations.

Monsieur le Président, pour conclure, je souhaite m'associer aux différentes interventions qui ont salué le départ des Ambassadeurs d'Allemagne et du Royaume-Uni. La France perd aujourd'hui deux très proches partenaires, des représentants de deux pays avec lesquels nous entretenons des relations très étroites, mais nous perdons aussi deux excellents collègues. Notre collègue de l'Australie l'a dit d'une manière beaucoup plus éloquente que moi. Nous avons pu profiter pendant ces longues années d'une expertise et d'un professionnalisme absolument remarquables de la part de l'Ambassadeur Biontino et de l'Ambassadeur Rowland. Je tiens également à souligner qu'il a été très plaisant de travailler avec eux sur un mode plus personnel. Naturellement, je souhaite formuler à leur endroit, pour chacun d'entre eux et pour leur famille, tous mes souhaits de bonheur et je leur souhaite bien naturellement le meilleur pour la suite, dans leurs entreprises personnelles ou professionnelles. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président : Merci. Maintenant, je donne la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ju Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assurés du plein appui et de la coopération sans réserve de ma délégation tout au long de votre mandat de Président.

Étant donné que certains États, dont l'Autriche, l'Argentine et l'Australie, ont mentionné mon pays dans leurs déclarations – et j'exprime de sérieux doutes quant à leur véritable intention ou motivation politique et quant au fait qu'ils ne s'en prennent qu'à la République populaire démocratique de Corée en ce qui concerne l'adoption de mesures concrètes, alors que nous avons été témoins de signes très encourageants avec la signature des deux documents historiques sur la paix et la stabilité et la dénucléarisation de la

péninsule coréenne – je souhaite rapidement répondre à leurs commentaires en donnant lecture de certains paragraphes de ces deux accords.

La Déclaration de Panmunjom, signée le 27 avril, dispose ce qui suit : « Le Nord et le Sud ont confirmé l'objectif commun de dénucléariser complètement la péninsule coréenne et d'en faire une zone exempte d'armes nucléaires. ». La déclaration commune de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis, signée au Sommet de Singapour du 12 juin dernier, indique ce qui suit : « Confirmant la Déclaration de Panmunjom du 27 avril 2018, la République populaire démocratique de Corée s'engage à œuvrer à la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne. ». Parallèlement au sommet Nord-Sud de Panmunjom, le sommet entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis qui s'est tenu à Singapour a été un événement majeur venu renforcer la tendance actuelle vers la paix, la prospérité et la sécurité dans la péninsule coréenne et ailleurs dans le monde.

La République populaire démocratique de Corée est fermement résolue à instaurer la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne, et elle ne ménagera donc aucun effort pour concrétiser les résultats de ces sommets. À cet égard, la communauté internationale devrait mettre tout en œuvre pour promouvoir et renforcer les développements positifs que connaît actuellement la péninsule coréenne. Toute supposition fallacieuse sur l'issue des accords, qui compromet les efforts des États parties concernés, ou toute tentative de condamnation ou de pression internationale sur la République populaire démocratique de Corée est inacceptable. Je recommande aux représentants qui ont mentionné la République populaire démocratique de Corée dans leur déclaration de consulter le site Web d'information de la République populaire démocratique de Corée et de prendre connaissance du texte intégral de la Déclaration de Panmunjom et de la déclaration commune des États-Unis et de la République populaire démocratique de Corée concernant les engagements de cette dernière.

Dans la mesure où le Japon n'est signataire d'aucun de ces documents, il ferait mieux de s'abstenir de se mêler des affaires des autres.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la République arabe syrienne, qui souhaite exercer son droit de réponse.

M. Aala (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. Je serai bref. En écoutant le Représentant des États-Unis, je me suis souvenu de Franz Kafka qui, un jour, a remis en question ceux qui agissaient sur la base d'une nécessité politique plutôt que sur les faits, en disant qu'ils étaient atteints d'hallucinations dont ils faisaient des principes universels. Je tiens à dire à l'Ambassadeur des États-Unis que la personne qui lui a raconté – alors qu'il se trouvait en dehors de cette salle – que nous politisions les travaux de la Conférence l'a induit en erreur. En ce qui concerne le respect du règlement intérieur, je ne suis pas certain que nous nous référions au même texte. Peut-être devrions-nous discuter de cette question lors de nos prochaines séances.

Enfin, Monsieur le Président, bien que la Convention sur les armes chimiques ait été discutée et négociée par la Conférence, la Convention a donné naissance à une organisation distincte chargée de contrôler son application. Je pense que cette organisation, et non cette Conférence, est l'instance la mieux placée pour examiner les accusations portées par l'Ambassadeur des États-Unis. Merci.

Le Président : Chers collègues, comme je l'avais mentionné au début de la séance, j'invite les délégations à engager, lors de notre prochaine séance, une discussion sur le programme de désarmement que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a présenté à Genève le 24 mai, notamment sur les perspectives que ce programme offre à la Conférence du désarmement.

Afin de donner suffisamment de temps aux délégations pour se préparer, je suggère que nous ne tenions notre prochaine séance plénière que le mardi 7 août, et que nous reportions la réunion prévue le 31 juillet à une date ultérieure qui serait le 9 août. Il ne s'agit donc pas de supprimer la réunion du 31 juillet, mais de la reporter afin, comme je l'ai indiqué, de donner suffisamment de temps aux délégations pour qu'elles puissent réfléchir et se préparer pour réagir au rapport du Secrétaire général concernant le programme de désarmement, et ce, nonobstant le fait que les organes subsidiaires continueront à travailler.

Toute la discussion que nous aurons servira en fait à enrichir le débat et à explorer de nouvelles perspectives pour profiter de la dynamique que nous avons maintenant au sein de la Conférence du désarmement et, bien sûr, je compte beaucoup sur votre coopération à ce sujet. Est-ce que cela vous sied ?

Je ne vois pas d'objection. Nous allons donc travailler comme je l'ai indiqué. Je donne maintenant la parole au secrétariat pour quelques annonces.

M^{me} Mercogliano (Secrétaire par intérim de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Je tenais simplement à vous rappeler les prochaines réunions des organes subsidiaires qui auront lieu cette semaine. Compte tenu des contraintes de temps, je vous invite tous à consulter le site Web et à nous suivre sur Twitter, car nous tweetons au sujet de chaque réunion et nous continuons à envoyer des rappels par courriel aux missions. Je retrouverai la plupart d'entre vous, si ce n'est vous tous, ici à 15 heures, pour la deuxième séance de l'organe subsidiaire 1.

Le Président : Ceci conclut nos travaux de ce matin, ainsi que les travaux de la deuxième partie de la session 2018 de la Conférence du désarmement. Je vous remercie pour votre contribution et je remercie aussi les interprètes.

La séance est levée à 13 h 5.